

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33 et procède à l'appel nominatif des Élus.

Mme la Maire : bonsoir à toutes et à tous. Ce soir, il y a beaucoup d'absents. Nous savons que pour certains le COVID a frappé.

Concernant M. CANILLO, son père est décédé, les obsèques ont eu lieu ce matin. Il vient de passer nous informant qu'il restait car il n'avait pas donné procuration. Je lui ai dit de repartir car il serait mieux auprès de sa mère qu'avec nous en Conseil Municipal. Du coup, il a fait une procuration pour M. GAUTHIER.

PRÉSENTS	Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BATAILLE, BONNET, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à M. SÉVERAC Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE Mme VALENTI a donné procuration à M. RIVIER M. BAË a donné procuration à Mme CALVO M. BARBA a donné procuration à Mme VITET M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD M. CANILLO a donné procuration à M. GAUTHIER M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ
ABSENT(E)S	Mme RIPOLL et M. LOUZON
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. MAILHÉ Christophe
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Conseil de la Ville - présentation de l'étude d'achats groupés d'énergie 3 - Concert "la Musique des Parachutistes" - reversement des recettes à trois associations 4 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'union des commerçants, artisans et entrepreneurs de Fonsorbes (UC Fonsorbes) 5 - Demande de subventions - rénovation de l'école primaire de Cantelauze 6 - Budget principal "Commune" - ouverture des crédits pour 2023 7 - Avance sur la subvention annuelle accordée par la ville au CCAS de Fonsorbes 8 - Marché de travaux - aménagement du Jardin du Calvaire 9 - Accord-cadre entre le Muretain Agglo et le GIP RESAH - téléphonie mobile 10 - Modification de la composition de la commission municipale "recrutement" 11 - Le Muretain Agglo - informations diverses 12 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 13 - Questions orales posées par les divers groupes 14 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 8 décembre 2022	du Conseil Municipal : 33
envoi : 9 décembre 2022	en exercice : 33
affichage : 9 décembre 2022	présents : 20
	votants : 31

Mme la Maire : je vous propose de commencer par un temps d'hommage. Est décédée, au mois d'octobre, une ancienne Conseillère Municipale, à savoir Mme Sandra MOURGUES. Elle a été Conseillère Municipale de 2008 à 2014.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" ... M. MAILHÉ ?

M. MAILHÉ acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. MAILHÉ Christophe, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - CONSEIL DE LA VILLE - PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : nous avons approuvé, par délibération du 20 janvier 2022, de saisir le Conseil de la Ville pour réaliser une étude et communiquer son avis sur l'opportunité et les possibilités de proposer des achats groupés d'énergie.

Lors de cette séance du Conseil Municipal, il avait été indiqué que le Conseil de la Ville devait réaliser un rapport final de ses investigations pour la séance de novembre 2022, avec une rencontre d'étape tous les 3 mois avec l'Adjointe déléguée à l'implication citoyenne et une réunion avec la commission implication citoyenne avant la présentation en Conseil Municipal. Les membres du Conseil de la Ville ont eu un empêchement et n'ont pas pu être présents lors de la séance du 28 novembre.

Vous avez reçu le rapport rédigé par les membres du Conseil de la Ville.

Ce dossier a été examiné par la commission implication citoyenne du 16 septembre 2022.

Je vais donc passer la parole à M. GUITTON, qui va donc vous présenter les travaux du Conseil de la Ville.

L'étude est présentée par vidéoprojection.

M. Guïtton, membre du Conseil de la Ville : bonsoir tout le monde. Je suis André GUITTON et je vais vous présenter, comme Geneviève VOISIN vient de le dire, le travail que nous avons mené pendant plusieurs mois dans le cadre du Conseil de la Ville.

Nous étions 7 membres du groupe :

- Frédéric TOURNAN
- Benoît GUÉRIN
- André LEPAGE
- André GUITTON
- Jean-Louis VIÉ
- Matthieu PRADELLES
- Samuel GEAY

Nous avons travaillé aussi pendant cette période avec :

- Geneviève VOISIN
- Philippe SÉVERAC
- Gilbert CANILLO

Objectif du projet d'achats groupés d'énergie

Comme Geneviève VOISIN le disait précédemment, ce projet consistait à étudier les meilleures solutions permettant de proposer aux habitants de Fonsorbes des tarifs négociés pour l'achat d'énergie.

Nous étions début 2022, l'année va nous annoncer que ce n'était pas propice.

Mission

Nous avons donc délégué pour investiguer, démarcher, échanger avec des fournisseurs d'énergie, ainsi qu'avec des courtiers pour le compte de la commune.

Calendrier

L'objectif était de remettre un rapport final fin novembre 2022. Nous avons un mois de retard à cause d'un empêchement le mois dernier.

Cahier des charges

Objectif

Réduire pour tous les Fonsorbais leur facture d'électricité et de gaz autant que possible.

Moyens

Changer pour un nouveau contrat. Nous voulions un contrat négocié avec des fournisseurs d'énergie. L'idée était qu'un des fournisseurs d'énergie accepte une démarche globalisée pour la commune, avec un maximum de contrats. Le nombre faisant le résultat, nous aurions obtenu une réduction de prix.

Clés de réussite

- Économie sur l'abonnement.
- Économie sur le prix du KWh.
- Sources d'énergie que nous voulions acheter puisqu'en fait, aujourd'hui, quand nous achetons l'électricité, nous pouvons choisir, suivant notre fournisseur, qui produit quoi, donc notamment l'énergie verte, et aussi de l'énergie verte produite localement.
- Mécanismes d'évolution des prix identifiés et indiqués par les fournisseurs. Ce n'est pas tout d'avoir un prix négocié, d'avoir un prix bas, mais il faut aussi s'assurer que dans le temps il ne va pas doubler ou être modifié trop facilement.
- Fiabilité de l'entreprise, fiabilité du fournisseur.

Dimensions

Le nombre de foyers susceptibles de contractualiser avec un nouveau fournisseur, d'être intéressés par cette démarche, est estimé entre 250 et 500 à Fonsorbes.

J'expliquerai après pourquoi un tel nombre.

Démarche / Cadrage

Un foyer fonsorbaïse consomme différentes sources d'énergies : électricité, gaz, bois, voire fioul.

L'énergie commune à tous les foyers est l'électricité.

Notre démarche a été prioritairement axée sur la négociation du prix d'achat de l'électricité.

Certains fournisseurs proposent aussi la fourniture de gaz ; dans ce cas-là, nous avons regardé aussi l'opportunité de négocier le prix du gaz et de l'électricité.

Dimensions d'un foyer type

Le nombre de ménages à Fonsorbes est de 4 619.

La taille moyenne des ménages est de 2,5 personnes par ménage (données de 2016).

40,6 % des ménages n'ont pas d'enfants, 25,2 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans, 25,6 % ont deux enfants de moins de 25 ans et 8,7 % des ménages ont trois enfants ou plus de moins de 25 ans.

Un certain nombre de critères sont issus de la source officielle "ville-data.com", qui nous permet de savoir un petit peu quelle est la consommation que nous pouvons attendre des ménages.

Profil de l'utilisateur

Nous sommes partis sur les critères d'une famille Fonsorbaise de 4 personnes et d'une maison de 140 m².

Les données moyennes, reconnues par l'Agence France Électricité, sont les suivantes :

POSTES de CONSOMMATION ÉLECTRIQUE	CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE	CONSOMMATION JOURNALIÈRE MOYENNE
Chauffage	10 542 kWh	28,9 kWh
Eau chaude	2 054 kWh	5,6 kWh
Cuisson	1 171 kWh	3,2 kWh
Autres (éclairage, électronique, électroménager)	3 208 kWh	8,7 kWh
TOTAL	16 975 kWh	46,4 kWh

Comparatif des fournisseurs d'électricité

Nous avons regardé quels étaient les tarifs, les abonnements et les consommations annuelles que nous pouvions attendre de la part des fournisseurs en électricité sur ces bases-là :

- Consommation annuelle de 16 975 kWh
- Abonnement : monophasé 9 kVA

Il y a vraiment un très grand nombre de fournisseurs d'électricité. Nous avons donc établi un tableau comparatif, qui vous a été fourni, que je ne présenterai donc pas ce soir. Ce comparatif comprend les 16 fournisseurs les moins chers. Quand nous comparons leurs prix, nous comparons le prix à l'année, c'est-à-dire la somme des abonnements mensuels ainsi que la somme des consommations.

Mme Voisin : je précise juste "les moins chers au moment où l'étude a été faite", c'est-à-dire au mois d'avril.

M. Guitton : en avril 2022, le tableau n'a pas été réactualisé récemment. En fait, les augmentations d'électricité vont arriver, elles sont peu survenues dans la période. Donc, nous pouvons encore utiliser ce tableau comme base.

Il en ressort de ce comparatif des 16 fournisseurs les moins chers :

- des tarifs annuels variant du simple au double : rien qu'entre le 1^{er} et le 16^{ème} des moins chers, le tarif annuel est le double.
- des prix d'abonnement variant du simple au double. Ce que vous payez tous les mois, sans même avoir consommé, peut varier dans un facteur 2.

Arrivée de M. LOUZON Thierry à 18 h 45

Nombre de membres	Présents : 21	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

- des prix du kWh très similaires, entre 15,59 cts et 19,41 cts pour la plupart. Cela vient du fait que les tarifs sont majoritairement règlementés.
- 13 des 16 fournisseurs proposent 100 % d'énergie verte. Donc, nous avons facilement, dans les abonnements les moins chers, la possibilité d'acheter de l'énergie verte.
- 4 fournisseurs les plus chers proposent des prix fixes, c'est-à-dire par rapport à la possibilité d'augmentation sans préavis.
- Le montant des taxes, puisqu'il y a toujours des taxes associées à chaque abonnement, ce n'est pas un critère de comparaison, est le même pour tous les fournisseurs.

Contacts / négociations

Nous avons pris contact avec chacun des fournisseurs, nous avons aussi contacté des courtiers en énergie, il en existe 4 en France. Ce sont des sociétés qui se chargent de négocier avec les fournisseurs ce type de démarche d'achat groupé. Il y a toute une démarche de communication, de dossier à faire et de négociations avec les fournisseurs. Donc, certains courtiers proposent ce genre de démarche.

Par exemple, le courtier SÉLECTRA nous a expliqué sa démarche :

- Fonsorbes : 12 000 habitants
- 4 600 foyers
- Pour lui, selon son retour d'expérience par rapport à ce qu'il a déjà produit pour d'autres ville, nous pouvons penser qu'il y aurait entre 460 à 920 préinscrits (soit 10 à 20 % de la population). Même avec une communication bien faite en amont, il n'y a pas beaucoup plus d'accroche auprès des habitants. Il ne faut donc pas tabler sur beaucoup plus de 50 à 100 dossiers dans le cadre d'une telle démarche.

C'est dans le cadre d'une année qui n'est pas celle que nous vivons. Parce qu'aujourd'hui, SÉLECTRA, comme tous les courtiers que nous avons contactés, a stoppé toute démarche de ce type parce que le contexte n'y est plus du tout. Aucun des fournisseurs n'est prêt à négocier ses prix parce que la plupart d'entre eux sont en survie à cause du prix de l'énergie et des tarifs règlementés.

SÉLECTRA nous a expliqué comment il aurait travaillé si nous avions fait la démarche. Mais en fait, il n'a pas adhéré à notre demande dans la mesure où elle est sans issue.

Mme Voisin : je voulais souligner une chose, c'était dans la diapo précédente, que même en période de faste, jusqu'à 920 préinscrits, cela ne ferait au final que 50 à 100 contrats, ce qui fait quand même très peu. Nous pouvons effectivement déjà nous poser la question de l'utilité de l'achat groupé d'énergie, même en temps favorable.

M. Guitton : ce sont des retours d'expérience sur des villes similaires à Fonsorbes en termes d'effectifs (Saint-Orens, Ramonville), des villes qui ont mené cette démarche et qui ont vu, malheureusement, peu d'adhésions, alors que nous savons qu'il y a à gagner sur sa facture. Mais, les gens sont timorés sur le fait de prendre des risques en changeant de fournisseur.

Nous allons conclure là-dessus : cette démarche, qui n'est pas d'actualité, si nous la remettons au goût du jour, ne réussira que par une bonne communication en amont, pour bien expliquer l'intérêt que nous avons à ce genre de démarche. Plus il y a du monde, bien-sûr, plus nous avons des chances de négocier.

Mme la Maire : c'est estimé à partir de combien de foyers adhérents pour obtenir des résultats satisfaisants, dans un contexte normalisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ?

M. Guitton : les échanges avec SÉLECTRA aboutissent au fait, par rapport au nombre cible que nous pouvions atteindre, qu'il faudrait tripler cette demande-là pour que cela ait de la valeur en nombre. Cela voudrait dire s'associer avec d'autres démarches.

Mme la Maire : d'accord. En l'occurrence, les démarches des communes auxquelles vous faisiez référence tout à l'heure, Saint-Orens et Ramonville, ont-elles abouti ou pas ?

M. Guitton : cela a été fait, oui, dans les années passées. Les retours d'expérience sont assez mitigés, malheureusement, même si cela a abouti. Ce qu'il s'est passé, notamment pour une ville, des habitants ne sont pas restés fidèles au nouveau contrat, et qui ont migré dans un délai assez court. Cela a donc eu comme effet aussi de refroidir les fournisseurs par rapport à de telles démarches. Ils souhaitent quand même que ...

Mme la Maire : ... ce soit pérenne ...

M. Guitton : ... oui, une petite fidélité. Mais bien-sûr, il n'y a aucun engagement. A partir du moment où il y a des prix négociés, tout un chacun peut à tout moment changer de fournisseur. C'est ce qu'il s'est passé.

Nous avons donc contacté différents courtiers. Leurs réponses, ainsi que celles des fournisseurs, sont unanimes : aucun contrat négocié n'est envisageable dans ce contexte où le tarif réglementé du kWh est imposé par l'État à un prix trop bas pour permettre une quelconque marge de négociation. Aujourd'hui, ils considèrent tous qu'ils ont des coûts de production supérieurs à ce qu'on leur autorise de vendre.

Conclusion

L'obtention de tarifs négociés d'achat de l'énergie électrique et de gaz n'est pas du tout d'actualité compte-tenu du contexte économique et politique actuel.

La crise actuelle a même obligé certains fournisseurs à stopper l'ouverture de nouveaux contrats car ils perdent de l'argent.

Mme la Maire : certains ont même conseillé à leurs clients de revenir chez le fournisseur historique EDF.

M. Guitton : oui, ils encouragent à les quitter. Certains fournisseurs, que j'ai trouvés honnêtes dans leur démarche, disent clairement qu'ils ont des personnes qui payent avec des chèques énergie, qu'ils ne peuvent pas s'autoriser à augmenter leurs prix puisqu'à partir de là ils ne peuvent plus payer. Donc, ils restent fidèles, ils ont une éthique, mais ils ne peuvent pas s'autoriser à prendre de nouveaux contrats.

M. Jérôme, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : quel aurait été, en temps normal, le gain estimé ?

M. Guitton : c'est une question à laquelle je ne sais pas répondre exactement. Je n'ai pas eu accès à cette réponse, parce qu'en fait il y a deux leviers, le prix du kWh et le prix de l'abonnement ; c'est essentiellement sur ce dernier que nous pourrions agir, mais nous n'avons pas pu faire les démarches, nous n'avons pas pu avoir ce retour. Je n'ai pas eu les valeurs, par exemple pour Ramonville et Saint-Orens. Je ne sais pas répondre à la question.

Mme Voisin : nous allons peut-être finir la présentation et les questions viendront peut-être après, parce que nous risquons d'avoir des réponses à vos questions.

M. Guitton : maintenant que nous avons dit que cette démarche était sans suite dans l'immédiat :

Quelles sont les pistes de gains restantes ?

Pour les Fonsorbais

Nous pouvons quand même proposer à chaque Fonsorbais des pistes de gains.

Remarques :

- Les consommateurs n'ont pas l'habitude de changer de fournisseur d'énergie. Beaucoup sont depuis des années auprès du même fournisseur ; ce n'est pas une démarche habituelle. C'est quelque chose qu'il faut envisager.
- Les abonnements ne sont pas toujours judicieusement dimensionnés. Nous voyons régulièrement, j'ai pris tout à l'heure l'hypothèse de 9kVA, certains peuvent très bien fonctionner avec 6kVA. Des gens ont un abonnement avec 18kVA, alors que 9 suffisent. Tout cela est une cause de surcoût et qui mérite d'être étudié.
- L'abonnement jour/nuit, beaucoup de personnes l'ont à la place de l'abonnement de base, n'est pas forcément pertinent. Pour qu'il soit rentable, la consommation en heures creuses doit être supérieur à 40 % de la consommation globale.

Ce sont des choses qui méritent d'être étudiées pour réajuster son abonnement.

Changer de fournisseur est une démarche gratuite et peut se faire sans engagement de durée.

Les formalités sont extrêmement simples et peuvent être traitées par Internet. Elles ne nécessitent pas l'intervention d'une personne à domicile, ou rarement. Avec les compteurs Linky, aujourd'hui, tout se fait à distance.

Ce sont donc des informations qui méritent d'être communiquées, ne serait-ce qu'aux Fonsorbais pour que de par eux-mêmes ils soient capables de réduire leurs factures aisément.

Le choix du fournisseur doit prendre en compte la spécificité du profil de consommation, mais reste majoritairement orienté suivant 2 critères :

- Pour une consommation normale ou moyenne : il est important de privilégier un prix d'abonnement le plus bas. Ce qui pèse dans la facture, c'est régulièrement l'abonnement.
- Par contre, pour une consommation élevée : il est intéressant de se focaliser sur le prix du kWh.

Informar les utilisateurs sur ces différents aspects ouvrirait la possibilité à beaucoup de Fonsorbais de réduire leur facture annuelle et de les sensibiliser à consommer "vert". Il faut savoir que pour le même prix, nous pouvons consommer "vert", nous pouvons acheter notre électricité produite dans le département ou dans celui d'à côté. Souvent, pour beaucoup, c'est de plus en plus important de savoir auprès de qui nous achetons et ce que nous encourageons par notre acte de consommation.

Pour la commune

Une installation solaire photovoltaïque afin de réduire les charges en énergie de la commune. L'idée est d'investir, il y a déjà des projets en cours au sein de la commune, dans des panneaux photovoltaïques. Cela permet de mettre en place une autoconsommation ; une autoconsommation est une réduction de la facture d'électricité. En terme de retour sur investissement, c'est quelque chose qui n'est pas aberrant, c'est assez court, nous parlons de moins de 10 ans.

Ces installations peuvent être réalisées sur les toitures de bâtiments communaux ou par l'installation d'ombrières sur des parkings.

Ceci représente un investissement amortissable sous une durée de 5 ans.

Tout autre installation de plus grande envergure financière nécessiterait la mise en place de partenariat avec un tiers investisseur. C'est onéreux, c'est complexe et cela ne semble pas garantir un rendement à moins de 15-20 ans. Donc, pour les grosses installations photovoltaïques que nous pouvons voir dans des communes limitrophes, cela veut dire qu'il y a derrière un gros investisseur. C'est donc quelque chose à faire en accord avec la commune, soit parce qu'elle a des terrains en friche, qu'elle est prête à bloquer sur une période d'au moins 10 ans, voire plus. Elle donne donc accès à un investisseur, mais la contrepartie n'est pas forcément forte pour elle. C'est juste un geste pour la planète, plus qu'un geste pour la commune.

Dans mes démarches, j'ai contacté des fournisseurs d'énergie pour avoir leur avis si la commune envisageait une telle démarche pour laquelle elle voudrait un partenariat pour la mise en place de panneaux photovoltaïques. Les producteurs d'électricité ne sont pas dans cette démarche aujourd'hui. Ils sont prêts à distribuer notre énergie, mais pas à investir lourdement.

J'ai terminé ma présentation.

Mme la Maire : merci Monsieur du travail que vous avez fait. Vous étiez là pour la présentation, mais vous avez travaillé de façon collective. Merci à vous, c'est très intéressant. Il est vrai que cela permettra de communiquer sans aucun doute sur le prochain Fonsorbais en donnant les pistes que vous venez de nous livrer sur la façon dont les Fonsorbais, par rapport à ce qu'est leur consommation aujourd'hui, ce qu'est leur contrat, ce qu'ils peuvent éventuellement poser pour arriver à diminuer leurs factures, notamment en terme de puissance.

Mme Voisin : je voulais préciser que nous avons évoqué, lors de la commission du 16 septembre, le fait, vu les conclusions, de communiquer auprès des Fonsorbais sur les possibilités qui s'offrent à eux. Nous allons donc justement essayer de trouver un moyen de fonctionnement avec le Conseil de la Ville qui a fait tout ce travail, vraiment, je les en remercie parce que c'est un travail quand même important, ils se sont bien investis, et voir comment nous pourrions, peut-être en faisant passer un questionnaire, en proposant des permanences ou des rencontres. M. GUITTON disait qu'il était prêt, soit, s'il y a beaucoup de monde, à faire une réunion publique, soit, s'il y a peu de monde, à rencontrer les gens pour leur expliquer comment ils peuvent changer de fournisseur d'électricité facilement.

Mme la Maire : après, nous parlerons des panneaux solaires.

Mm Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : je pense qu'il est intéressant de travailler à destination des Fonsorbais avec des réunions d'information, mais nous avons quand même un support qui va arriver sur la commune avec la mise en place de permanences des Conseillers énergie de l'Agglo du Muretain. Et peut-être que là, le travail de communication pourra être commun. Ce serait intéressant de réfléchir avec les Conseillers énergie, qui feront leurs permanences toutes les semaines sur la commune, qui vont bientôt démarrer, au mois de janvier, et de voir un petit peu quel type d'information, voir comment cibler justement, par quartier, c'est toute une réflexion à avoir, une réflexion commune. Je pense que nous avons tous à intérêt à travailler communément dans le cadre de ce sujet qui est important pour tous.

Mme la Maire : c'est aussi associer les Conseils de quartiers.

Effectivement, pour la commune, nous travaillons sur les panneaux solaires pour un certain nombre de bâtiments. C'est prévu sur le chantier de la médiathèque, nous regardons également sur l'école de Cantelauze. L'idée est d'avoir quand même, sous les panneaux, ou à proximité des panneaux, des bâtiments qui fonctionnent uniquement sur l'électricité, notamment en terme de chauffage puisque le coût majeur est celui-ci. Il se trouve que les écoles ne fonctionnent pas forcément avec de l'électricité, mais avec du gaz. Du coup, nous sommes juste sur de l'éclairage et sur la production d'eau chaude. Donc, est-ce que cela vaut le coup ou pas de se lancer dans un investissement qui reste quand même lourd ? Il y a donc cela à réfléchir. Idem pour les pistes de parkings, que nous étudions sur les Boulbènes et autres. Mais il faut avoir à proximité des bâtiments qui justifient un tel investissement.

Ensuite, il y a les panneaux solaires pour les particuliers. Je pense qu'il serait aussi peut-être important de communiquer sur l'association citoyenne qui existe sur Fontenilles, je ne sais pas si vous avez eu des contacts avec elle, nous l'avons rencontrée dans le cadre Mairie, mais elle intervient également chez les particuliers pour proposer une aide. Elle prend tout en charge, s'occupe de tout d'un point de vue administratif (autorisations de travaux, dépôt de dossiers auprès du service urbanisme, ...), elle accompagne les particuliers sur la pose de panneaux photovoltaïques. Ce sont d'anciens ingénieurs retraités qui, interpellés par la nécessité d'une transition écologique, se sont passionnés pour le sujet. Donc, il y a peut-être cet aspect-là, dire aux Fonsorbais qu'ils peuvent être accompagnés, non pas par des gens stimulés par l'appât du gain, parce qu'il y a cela aussi, ils travaillent en partenariat avec une entreprise qui a pignon sur rue à Saint-Félix le Château, dans les choix qui pourraient être les leurs, à la fois sur le changement de fournisseur, mais également sur le fait d'aller chercher des informations sur l'autoconsommation s'ils ont un chauffage électrique. C'est vraiment sur ce point-là que la rentabilité des panneaux photovoltaïques est réelle, avec un amortissement sur 5/6 ans, surtout quand nous savons que l'énergie devient de plus en plus chère. Nous pouvons espérer qu'elle rebaissera peut-être en 2024, mais sans avoir de certitude vu le contexte géopolitique.

Mme Vitet : il y a aussi un nouveau phénomène qui se met en place auprès des citoyens, la production d'énergie citoyenne par quartier. Les gens se regroupent par quartier pour produire, échanger et vendre de l'énergie. De cela, nous n'en avons pas du tout discuté dans le cadre de l'atelier énergie. C'est quelque chose que je voulais aborder après. Mais cela mérite réflexion aussi par rapport aux disponibilités que nous avons, voir comment nous pourrions monter un projet, peut-être en nous associant à la structure de Fontenilles, ou les Conseillers énergie. Il faut essayer d'avancer là-dessus.

Mme la Maire : il n'y a pas de doute sur le fait que les citoyens, de manière générale, à Fonsorbes et ailleurs, sont interpellés par cette problématique-là ; ils vont le voir sur leurs factures, chacun va donc essayer, individuellement ou collectivement, de trouver des solutions pour avoir une facture qui ne continue pas à

flamber tel que ce sera le cas. Tant qu'il y a le bouclier tarifaire proposé par l'État, cela peut encore passer, bien que pour certains ce sera douloureux, mais jusqu'à quand sera-t-il maintenu ? C'est une question qui se posera sur les années à venir.

M. Guitton : en fait, il y a tout ce que nous pouvons faire à moyen terme qui a un rendement, un retour intéressant sur 5 ans par exemple, mais, pour réellement aider chacun à consommer moins, c'est-à-dire payer moins cher, ce sont juste parfois des conseils simples, mais qui ne sont pas forcément évidents pour tout le monde. Certaines personnes ont de faux avis, et nous pouvons les aider à consommer moins sans dégrader leur qualité de vie au quotidien. Je parlais tout à l'heure de l'abonnement jour/ nuit : il vous est imposé de faire votre lessive la nuit afin d'économiser un peu, mais en fait c'est un faux bon calcul. Une fois que vous êtes en abonnement de base, vous faites votre lessive quand vous voulez et à la fin cela vous coûte moins cher ; ce n'est pas grand-chose à faire. Ce genre de communication peut être faite, je me propose pour la relayer si besoin, mais c'est simple et cela ne coûte rien.

Mme la Maire : nous allons donc voir cela, mettre un article sur le prochain Fonsorbais.

Mme Voisin : il est paru avant le Conseil Municipal, je m'en excuse auprès de tous, mais il était prévu ...

Mme la Maire : ... avec ces pistes-là ? ...

Mme Voisin : ... oui ...

Mme la Maire : ... je suis désolée Monsieur, je l'ai survolé, avec toutes mes excuses.

M. Franchina, du groupe "Fonsorbes Citoyenne" : excusez-moi, j'ai une question s'il vous plaît. Vous avez cité des fournisseurs alternatifs qui garantissaient 100 % de fourniture d'énergie verte. Quel type de garantie offrent ces fournisseurs alternatifs aux consommateurs, sachant que tout passe dans les mêmes tuyaux, le réseau est interconnecté ? Quelle certitude peut avoir un consommateur d'avoir vraiment assez d'énergie verte ou de l'énergie produite régionalement ?

M. Guitton : c'est une question que je me suis posée dès le départ, qu'est-ce que l'on nous vend derrière "énergie verte" ? En fait cela a été règlementé, l'État a bien posé les bases et les critères pour qu'un fournisseur puisse revendiquer de l'énergie verte. Ce n'est pas toujours à 100 %, nous trouvons de tout dans les contrats. Si un fournisseur vous vend 100 % d'énergie verte, cela veut dire qu'il peut prouver qu'il a la production correspondante à ce qu'il vend. Mais, un producteur ne peut pas vendre 100 % de son énergie puisqu'il doit toujours garder de la marge, c'est-à-dire que même en cas de pic, il reste à 100 % d'énergie verte. Et là, il y a des garanties disponibles auprès de chacun des fournisseurs, des garanties comme quoi son énergie vient de tel producteur, avec tant de puissance. Donc, la somme des abonnements qu'il met en face de sa production respecte la puissance en question. Pour chaque producteur d'énergie verte, dans le tableau Excel qui vous a été transmis, vous pouvez voir si la source est de l'éolien, de l'hydraulique, du photovoltaïque ou autres. Donc, vous savez, en achetant auprès de tel fournisseur, si vous encouragez l'installation d'éoliennes, si vous encouragez l'installations de turbines hydrauliques au pied des Pyrénées par exemple, ou autres. C'est aussi intéressant comme démarche parce que chaque consommateur devient un peu acteur, à son faible niveau, des choix d'économie, des choix de production d'électricité en France, il ne subit pas. Un consommateur est donc un acteur.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous félicitons le travail qui a été fait, qui pose des questions peut-être plus d'ordre politique, mais j'y reviendrai dans un second temps.

Pour cette étude, avez-vous travaillé avec des entreprises ou des organismes membres de l'économie sociale et solidaire, ou avec des SCOP (Société Coopérative et Participative) qui amènent quand même un autre regard, d'autres possibilités que vous n'évoquez pas là ? Avez-vous travaillé avec eux et vous ne les avez pas retenus parce que cela ne vous paraissait pas intéressant ou cela n'a pas du tout été fait ?

M. Guitton : l'un des fournisseurs qui rentrent dans ces catégories, que j'ai contacté lorsque je me suis moi-même porté candidat pour changer d'abonnement dans cette période-là, m'a dit qu'il me mettait en liste d'attente, qu'il ne pouvait pas me prendre pour les raisons que j'expliquais tout à l'heure, des raisons économiques qui font que toutes ces structures, SCOP ou associatives, sont étranglées par la situation actuelle. Donc, il n'y en a pas dans les 16 du tableau que j'ai proposé. C'est du fait qu'elles ne prennent pas de nouveaux contrats que je les ai exclues du tableau.

M. Pilet : j'ai mal posé ma question. Je pensais plus par rapport aux solutions sur la création de parcs photovoltaïques, de production d'électricité avec des panneaux photovoltaïques. Est-ce que là vous vous êtes rapprochés, parce que là il y a des possibilités différentes, des grands groupes privés qui, eux, regardent le chiffre d'affaires qu'ils vont dégager ?

M. Guitton : oui, c'est intéressant. Mais en fait, l'objectif de notre travail était essentiellement sur l'achat groupé d'énergie. Buttant sur les conclusions que j'ai abordées, nous avons quand même cherché à voir ce que nous pouvions positiver, ce que nous pouvions mettre en place. Quand je parle de la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, nous avons effleuré la démarche, nous ne sommes pas vraiment allés dans ce sens complètement.

Pour faire suite à ce qui a été dit tout à l'heure par Mme la Maire, en dehors de l'association de Fontenilles, j'ai eu des contacts avec SOLARCOOP, qui est vraiment une coopérative, avec des bénévoles qui se mettent au service des particuliers pour proposer des solutions photovoltaïques, on va dire à prix coûtant, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent pas à faire du business là-dessus, ils cherchent à encourager la démarche des Français à se mettre au maximum en autoconsommation. Encore une fois, je n'ai pas la prétention que nous ayons étudié ce sujet.

Mme Voisin : en fait, juste pour compléter, ce n'est pas le manque d'idées qu'a eu le Conseil de la Ville, mais la demande portait sur l'achat groupé d'énergie. Les pistes se sont ouvertes après, mais ils n'ont pas investigué de manière plus approfondie les pistes soulevées à la fin puisqu'en fait ce n'était pas la saisine.

M. Pilet : je crois que M. GUITTON l'a très bien expliqué.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : cette étude ne sert pas à rien vu le contexte, non, elle sert à dire en conclusion qu'il y a beaucoup de pistes pour diminuer nos consommations, et je ne vais pas dire pour diminuer les coûts, car malheureusement, nous aurons beau diminuer nos consommations, j'ai bien peur que nous ne diminuions pas les coûts. Mais, l'important est que la conclusion de cette étude amène cette réflexion de dire comment nous pouvons gagner des kWh dans chaque foyer et sensibiliser l'ensemble des Fonsorbais. Nous avons bien insisté sur la communication. Du temps que vous parliez, j'ai eu le temps de regarder le Fonsorbais. Le Fonsorbais retranscrit bien l'étude que vous avez faite, mais je pense que ce n'est qu'un premier temps, il faudra vraiment y publier les conseils, les informations et les adaptations qu'il vient de nous donner aujourd'hui. C'est cela l'important pour les Fonsorbais. Là, la publication du Fonsorbais est bien parce qu'elle valorise le travail, et nous savons que vous avez fait vraiment beaucoup de travail, un travail hyper intéressant, mais je pense que le prochain Fonsorbais sera là pour donner les pistes et les actions à avoir pour diminuer notre consommation. Non, je ne dis pas pour diminuer les coûts parce que je n'y crois pas.

Mme Calvo, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je sépare bien le côté individuel des achats collectifs. A titre individuel, il suffit d'aller sur le site "Que Choisir", c'est gratuit, vous avez un comparatif des 16/17 fournisseurs d'énergie répertoriés par la Commission de Régulation de l'Énergie. C'est individualisé, c'est-à-dire qu'en fonction de la surface de votre habitat et d'autres critères, on vous dit qu'il vaut mieux aller chez tel ou tel fournisseur.

M. Pilet : pour donner suite, je pense qu'il faut s'axer, je vais reprendre ce qu'a dit Christophe MAILHÉ, sur comment aider nos concitoyens à aller vers de la sobriété et de l'efficacité énergétique, et peut-être laisser tomber le côté comparateurs de prix, d'autres le font. Mais c'est surtout que, politiquement, nous voyons que quelque chose ne va pas. Nous avons l'électricité par notre producteur historique qui est la plus basse. Pour rentrer dans la concurrence, les prix sont augmentés de manière artificielle et nous voyons ce que cela donne aujourd'hui quand il y a une crise, où les marchés explosent et les gens se retrouvent en difficultés. De nombreuses personnes qui sont allées vers ces contrats pensant faire de bonnes affaires se retrouvent en grandes difficultés, se retrouvent sans fournisseur d'énergie. Je pense que là, nous avons aussi un éveil et une prise de conscience à faire en disant de faire attention à ce genre de choix parce qu'il peut coûter très cher après, tant qu'il n'y aura pas une clarification sur la fixation des tarifs, tant que ce sera indexé sur le gaz, et tant aussi que le producteur EDF sera obligé d'augmenter ses prix en fonction de à qui il les vend pour qu'il puisse y avoir concurrence. Je pense que là il y a un vrai débat, nous sommes quand même Élus, donc une assemblée politique, et je pense que nous avons aussi, là, un message à délivrer, me semble-t-il, parce que, je le redis, cela a mis beaucoup de nos concitoyens en grandes difficultés.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres interventions ... Encore merci Monsieur pour le travail que vous avez mené. Je ne doute pas que vous allez fort probablement vous engager sur d'autres sujets. Avez-vous d'ores et déjà, dans le cadre du Conseil de la Ville, évoqué d'autres sujets qui pourraient être pris en compte, sur lesquels vous pourriez vous pencher ?

M. Guïtton, hors micro : pour l'instant non, mais j'avais proposé d'aider les Fonsorbais, comme Geneviève VOISIN le présentait, mais après je n'ai pas d'autres sujets dans les cartons pour l'instant.

Mme la Maire : encore une fois, merci à vous.

M. Pilet : nous avons peut-être une idée. Certaines communes aident les gens qui isolent leur logement en diminuant la Taxe Foncière en fonction des travaux d'isolation qu'ils font. Cela peut être une piste de voir si c'est intéressant pour la commune, mais surtout pour nos concitoyens. Je sais que cela se développe pas mal, c'est peut-être à étudier pour voir l'impact financier pour la commune et surtout pour le bien des gens. C'est une proposition.

3 - CONCERT "LA MUSIQUE DES PARACHUTISTES" - REVERSEMENT DES RECETTES A TROIS ASSOCIATIONS (délibération n° 2022-171)

Mme la Maire : le concert "La Musique des Parachutistes" s'est déroulé le 18 novembre 2022. Il s'agissait d'un évènement à vocation caritative. Sa programmation avait été validée en février dernier par la commission culture. Il entrait donc dans le cadre de la programmation culturelle de la ville.

Aussi, il est proposé de reverser les recettes perçues au profit des blessés de l'Armée de Terre, aux trois associations suivantes, le montant de ces recettes s'élevant à 2 061,50 € :

- l'association "Terre Fraternité" : 40 %, soit 824,60 €
- l'association "Entraide Parachutiste" : 40 %, soit 824,60 €
- l'association "Ailes Brisées" : 20 %, soit 412,30 €

Je vous rappelle que ce concert a été organisé conjointement avec le 1^{er} Régiment du Train Parachutiste qui a l'habitude de sauter sur le terrain de la DGA à Fonsorbes.

Ce dossier a été examiné par la commission culture du 15 février 2022.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver de reverser les recettes du concert "La Musique des Parachutistes" d'un montant de 2 061,50 € aux trois associations ci-dessus citées.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNION DES COMMERCANTS, ARTISANS ET ENTREPRENEURS DE FONSORBES (UC FONSORBES) (délibération n° 2022-172)

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "développement économique et emploi" : l'Union des Commerçants, Artisans et Entrepreneurs de Fonsorbes a été créée par des professionnels de Fonsorbes lors de leur assemblée générale constitutive du 22 septembre 2022. Ainsi, les statuts ont été validés et déposés en Préfecture.

L'Union des Commerçants de Fonsorbes a déposé une demande de référencement sur les supports de communication de la ville le 19 octobre 2022, ainsi qu'une demande de subvention de fonctionnement le 10 novembre 2022.

En conséquence, nous vous proposons de lui octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 2 000 € afin de l'aider au démarrage de l'association.

Les statuts et la demande de subvention de l'UC Fonsorbes étaient annexés à la convocation du Conseil.

Ce dossier a été examiné par la commission développement économique du 19 septembre 2022 et la commission finances du 7 décembre 2022. Lors de cette réunion, il a été précisé que les statuts de l'association prévoient qu'elle s'autofinancerait ; il n'est donc pas prévu d'attribution d'une subvention chaque année.

Mme la Maire : en fait, les 2 000 € correspondent à ce qui a été demandé par l'association pour son démarrage.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Je voudrais juste dire que nous sommes satisfaits du fait que cette association soit créée. Nous avons besoin d'interlocuteurs pour travailler avec les commerçants et artisans et pour porter des animations sur la ville. Il est vrai que cela a notamment été l'une des actions de Thierry LOUZON dès 2014, à savoir essayer de relancer une association, qui avait existé mais qui n'existait plus, en faisant notamment intervenir la Chambre du Commerce afin de les motiver. Manifestement, cela n'avait pas fonctionné. Là, il se trouve que des commerçants sont prêts à porter l'association, en espérant que d'autres adhéreront ...

M. Louzon : ... il y a déjà plus d'une vingtaine d'adhérents ...

Mme la Maire : ... ils seront des interlocuteurs privilégiés pour porter les animations commerciales sur ...

M. Louzon : ... il n'y a pas que les animations, cela peut aussi être des personnes avec qui nous pouvons parler parce que le souci était de faire du porte à porte, si l'on peut dire, avec ces commerçants. C'est difficile d'apporter de l'information des deux côtés. D'avoir des interlocuteurs facilite la relation.

M. Mailhé : j'ai eu la réponse, parce que j'allais demander combien de commerçants adhéraient à cette association. Une vingtaine vous dites ?

M. Louzon : oui, plus d'une vingtaine.

M. Mailhé : sur un total de combien de commerçants ?

M. Louzon : 70 à peu près.

M. Mailhé : cela reste ...

M. Louzon : ... il n'y a pas que les commerçants ...

M. Mailhé : ... oui, et artisans ...

M. Louzon : oui, des artisans, un auto-entrepreneur de coaching, des indépendants qui veulent être présents, nous avons aussi quelques adhésions dans le bien-être ; ce ne sont donc pas que des commerçants.

M. Mailhé : ce que je voulais dire aussi, c'est que c'est une bonne chose qu'une association de ce type se crée sur Fonsorbes. La structure de Fonsorbes avec des commerçants de toute part faisait que cela tendait plus à créer chacun son petit pré carré que de faire une association générale. Je pense que nous le verrons dans l'évolution de cette association. Nous espérons qu'elle pourra se développer, ne serait-ce que pour avoir un interlocuteur avec la commune. Mais aussi qu'entre eux ils puissent organiser des choses et qu'ils puissent discuter sur les problèmes qui existent dans le commerce et l'artisanat, que ce soit sur Fonsorbes ou ailleurs. C'est une association qui sera une entraide.

Autre point : il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Et une subvention de fonctionnement est annuelle, non ? Ou je me trompe ? Donc, est-ce que nous l'appelons comme ça ? Et est-ce que l'association entrera dans le cadre de la subvention de projets ? Ce que je souhaite, c'est qu'elle puisse, si elle souhaite une année organiser un évènement qui valorise, et les commerçants, et Fonsorbes, redemander une subvention de projets. C'est pour cela : est-ce que selon ses statuts, ses référencements, nous serons capables d'accepter ces subventions de projets ? Je le souhaite et je souhaite que nous le regardions, que nous ne disions pas au dernier moment qu'elle ne rentre pas dans ce cadre-là, que la commune ne peut rien lui donner ; parce que c'est important pour le commerce du centre-ville. Cette association a le mérite d'exister, il faut la développer.

M. Louzon : oui, c'est une subvention de fonctionnement, mais pour aider au démarrage de l'association. Après, il est sûr que si elle a des projets pour l'intérêt de Fonsorbes, nous serons présents.

M. Mailhé : est-ce que nous sommes prêts à lui mettre ...

M. Louzon : ... pour l'instant, elle a plus besoin d'aide matérielle que d'aide financière ...

M. Mailhé : ... c'est ce que j'allais dire ...

M. Louzon : ... le but en fin de compte, c'est plus cela ...

M. Mailhé : ... dans notre programme, nous parlions de maison de commerçants et d'artisans, nous n'allons pas le faire, c'est sûr ...

M. Louzon : ... un évènement se fera au mois de janvier, ils auront besoin de chaises, de tables ...

M. Mailhé : ... est-ce que nous sommes capables de leur fournir une aide juridique à un moment donné, lorsqu'ils en auront besoin, une aide au niveau fournitures, au niveau papier, au niveau photocopies, à tous ces niveaux-là ? Et s'il le faut, une aide d'un agent pour quelques heures qui pourrait les aider à se structurer et à évoluer. Parce que, vous le savez tous, quand on est commerçant, on commence tôt le matin et on finit tard le soir. Les gens viennent acheter, consommer le soir après le travail. Donc, est-ce que nous serons prêts, tôt ou tard, à faire cela ? Un petit local pour qu'ils puissent se retrouver ? Nous, c'est ce que nous avons proposé et ce serait bien que nous puissions y arriver.

M. Louzon : deux choses, la première : concernant le soutien juridique, la Chambre de Commerce est vraiment habilitée à le faire, ils y ont un contact direct avec un représentant qui est un acteur important spécialisé dans le commerce, dans les réunions et les animations de commerces. Ils ont donc un soutien à part entière.

Par contre, il a bien été souligné qu'il fallait vraiment une coupure entre la commune/les Élus et l'association. Avoir un local, ils ne le souhaitent pas, même le représentant de la Chambre de Commerce disait que ce n'était pas une bonne chose parce qu'il valait mieux qu'ils se réunissent chez un restaurateur, dans un local d'un des acteurs, chez un plombier, même dans un showroom ou autres. C'était bien plus porteur et visible vis-à-vis des autres adhérents en montrant chacun leurs métiers, leurs lieux et les faire travailler plutôt en autarcie, si l'on peut dire, plutôt que de faire un local qui serait destiné à recevoir. S'ils ont besoin d'un local pour une journée spécifique, une réunion particulière, l'idéal, pour toutes les associations qu'il y a par ailleurs, et surtout à Toulouse qui je crois comprend une vingtaine d'associations. Elles se réunissent dans des lieux appartenant aux adhérents.

Mme la Maire : cela dit, si la demande nous est formulée pour qu'ils se réunissent, il n'y a pas de doute sur le fait que la réponse qui leur sera faite sera positive.

M. Pilet : nous voulions quelques précisions, à la lecture des statuts de cette association. L'action qu'ils mettront en place, elle sera réservée à leurs adhérents ou à l'ensemble des commerçants, artisans de la commune ?

M. Louzon : s'ils font une animation, c'est pour tous les commerçants de la commune.

M. Pilet : d'accord. Parce que la façon dont c'est stipulé, nous nous questionnions.

La commune, dans le passé, a mis en place plusieurs animations, ce qui était une bonne chose, commerciales et économiques. Comment cela va-t-il s'articuler avec l'association des commerçants ? Est-ce qu'il y aura des choses conjointes ? Est-ce que cela veut dire que la commune ne fera plus ces animations ?

M. Louzon : ils ont déjà prévu des animations, ils ont fait un calendrier d'animations ; je crois que la première sera le 21 janvier pour la galette géante, elle sera proche du marché. Ils vont communiquer dans ce sens-là prochainement.

M. Pilet : ça, c'est bien repéré. Mais c'est le lien ...

M. Louzon : ... ils veulent changer, ils ont plusieurs idées. Certains adhérents étaient déjà à la tête de commerçants dans d'autres villes, ils ont donc l'habitude, ils savent à peu près sur quels créneaux ils peuvent s'engager. Ils ont aussi prévu des animations à Pâques, en novembre, et peut-être avant pour l'été. Mais ce n'est pas une tombola ou des choses comme ça.

Mme la Maire : s'ils font appel à nous pour des animations commerciales, parce que l'objectif est quand même de porter quelque chose qui ait un certain poids, ils auront notamment besoin de nous en terme de communication, ou d'équipements, ce que disait Thierry LOUZON tout à l'heure, des tables, des chaises, des bancs, un barnum, il est certain que nous participerons. En fonction de ce qu'il nous sera demandé, nous participerons.

M. Pilet : ce n'est pas la question. Nous l'avons bien compris, leur projet est clair, il n'y a pas photo. C'est ...

M. Séverac, hors micro : ... si nous renonçons au marché de Noël, par exemple ...

M. Pilet : ... voilà, par exemple ...

Mme la Maire : ... la réponse est claire, oui, nous continuerons à faire le marché de Noël.

M. Pilet : la commission économie mettait en place plusieurs actions à destination des commerçants sur la commune, pour les habitants, est-ce que cela continuera ou est-ce que cette association prendra le relais ? C'était ça la question. Ou est-ce que ce sera conjoint ? Est-ce que cela a été réfléchi, pensé ?

M. Louzon : si vous pensez aux marchés gourmands nocturnes, c'est de notre initiative, nous allons donc les garder. Le marché de Noël est aussi de notre initiative, nous le gardons. Ils veulent plutôt ajouter des choses. Donc, tout ce qui existe, nous le continuerons.

M. Pilet : il y avait eu les décorations des vitrines de Noël, il y avait eu des tickets à gratter, etc. Ce genre de choses, est-ce que ...

M. Louzon : ... nous en reparlerons ensemble.

M. Pilet : d'accord.

Dans leurs statuts, il est aussi indiqué "secteur d'intervention, le village". C'est la commune, parce que le village, comme sur d'autres appellations, c'est le centre-ville. Je pense que c'est l'ensemble de la commune. C'était juste une précision.

Mme la Maire : c'est un "copié-collé". "La ville" aurait été effectivement la bonne terminologie.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Et dernière chose : dans leurs objectifs, il y a toute une série de choses qui sont très bien, et le dernier thème est l'exercice d'activités économiques : "l'association a pour but l'exercice d'activités économiques". Nous nous demandions ce que c'était. Si vous pouviez nous le préciser.

Mme la Maire : c'est peut-être à eux qu'il faudra poser la question.

M. Pilet : vous ne l'avez pas vu quand vous ...

M. Louzon : ... par exemple, s'ils font la galette géante, ils vendront des parts de galette, donc c'est une activité économique.

M. Pilet : nous voulions en profiter pour saluer l'employée de la commune qui a travaillé et œuvré pour créer cette association. On ne l'a pas dit, mais je pense qu'elle y a participé, je sais qu'elle en a rendu-compte plusieurs fois en commission. Donc, nous tenions à la saluer parce qu'elle est arrivée aussi au bout de sa démarche, donc c'est une bonne chose.

Nous voterons pour, bien évidemment. Nous nous faisons juste une réflexion sur la somme de 2 000 € : j'espère que lorsque nous aurons d'autres demandes de subventions de Fonsorbaïs pour des sommes plus modiques, on n'ira pas "chipoter" pour des sommes quand ce sera 100, 200 €, je pense à des discussions que nous avons parfois eues sur des subventions pour des jeunes, que nous saurons nous souvenir que nous savons faire des efforts, et qu'il faut les faire pour tout le monde.

Mme la Maire : je tiens à remercier M. LOUZON parce qu'il a mis beaucoup d'énergie, et indéniablement aussi l'agente en question ; mais M. LOUZON œuvre dans ce sens depuis 2014/2015. Cela a été long, mais il fallait trouver les bons interlocuteurs et les bons éléments moteurs. Donc, nous pouvons espérer que là ils y sont.

M. Louzon : l'avantage est qu'il y a eu un renouvellement de commerçants. Ce qui aide aussi à créer quelque chose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de démarrage d'un montant de 2 000 € à l'UC Fonsorbes.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CANTELAUZE (délibération n° 2022-173)

M. Chouard, Conseiller délégué aux Grands Travaux : les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements. Ce projet est éligible aux aides suivantes ; je précise que le dossier présenté est pour une demande de subventions :

- de l'État, dans le cadre de l'appel à projets des subventions d'investissement, exercice 2023
- de la Région, dans le cadre du Contrat Région
- du Département, dans le cadre du Contrat de Territoire 2023
- de la CAF, dans le cadre de l'ALAE

L'établissement a fait l'objet de plusieurs diagnostics techniques et d'un audit énergétique dont les conclusions ont mené à la programmation de cette réhabilitation.

L'établissement comprend un bâtiment principal et des blocs préfabriqués. Ces derniers ne font pas partie du projet de réhabilitation mais bénéficieront de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.

L'emprise au sol du bâtiment est d'environ 1 700 m².

Une analyse détaillée des données du site de Cantelauze, dans le cadre de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, a permis de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programme d'économie d'énergie et de décider des investissements les plus pertinents.

Il ressort de cette étude que l'état général des éléments (bâti et matériels) est correct, mais que le bilan énergétique affiche une étiquette D, à 167 kWh/m²/an, et que cette donnée est largement améliorable.

Un programme de travaux est proposé, touchant la ventilation, les éclairages, les menuiseries extérieures, le chauffage et la production photovoltaïque, permettant d'atteindre une étiquette B.

Les travaux proposés sont :

- isolation de combles
- rénovation de la toiture
- changement des menuiseries extérieures
- changement des menuiseries intérieures
- remplacement de cloisons et faux plafonds pour conformité incendie
- peinture
- travaux d'électricité : changement des appareils d'éclairage (leds et détecteurs)
- déploiement du réseau informatique
- VMC : mise en place d'une ventilation double flux
- chauffage-plomberie : désembouage, remplacement des ballons Eau Chaude Sanitaires, ...
- production photovoltaïque : installation de panneaux

Il est rappelé le projet de réseau de chaleur pour les bâtiments publics du secteur de Cantelauze.

Le plan de financement au stade de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS €
Travaux	924 780.00
Maîtrise d'œuvre (y compris SPS, BC et OPC)	184 956.00
Diagnostiques divers	9 726.00
TOTAL DÉPENSES H.T.	1 119 462.00
AIDES FINANCIÈRES A PERCEVOIR	
Subvention espérée de l'ÉTAT programme 2023 - 30 % (études comprises)	335 838.60
Subvention espérée du Conseil Départemental - Contrat de Territoire 2023 30 % sur les travaux uniquement	277 434.00
Subvention espérée du Conseil Régional 2023 : montant maximal	50 000.00
Subvention espérée de la CAF - 60% sur la part ALAE uniquement	63 070.49
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES (65 %)	726 343.09
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	393 118.91

Le montant estimé du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est de 220 363,86 € (qui sera perçu en 2025).

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la CAF. Cependant, compte-tenu des différents calendriers entre les financeurs, les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la CAF seront déposées au cours du premier trimestre 2023, avec les éléments financiers de l'Avant-Projet Définitif (APD). Le dossier de demande de subvention pourra donc être revu en séance du Conseil Municipal dans le cas où le montant des travaux serait différent à cette étape du projet.

Ce dossier a été examiné lors de la réunion commune des commissions affaires scolaires et travaux du 6 décembre 2022.

Mme la Maire : comme nous nous étions engagés, nous continuons la rénovation des groupes scolaires. Nous avons commencé par celui du Trépadé ; cette année, en 2022, cela a été celui de la Béouzo, donc en 2023 ce sera celui de Cantelauze, en attendant de nous attaquer à ce qui sera aussi un gros morceau, à savoir le Centre de Loisirs. Cela ne veut pas dire que nous ne nous occupons pas des autres bâtiments, mais les groupes scolaires faisaient partie de notre priorité.

Avez-vous des questions ?

Mme Vitet : oui, dans le cadre des subventions de l'État : est-ce que nous faisons référence au fonds vert ou pas ? Puisque dans le cadre du fonds vert, nous avons des financements pour justement la rénovation des bâtiments ; nous venons de recevoir le catalogue des fonds verts. Donc, l'avons-nous inclus ou pas ?

Mme la Maire : là, nous sommes sur la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

S'adressant à la Directrice Générale des Services : pouvons-nous aller vers du fonds vert ?

La Directrice Générale des Services : oui, nous étudions aussi ce dossier du fonds vert, nous avons effectivement reçu les guides. Cela peut entrer là-dedans aussi.

M. Mailhé : dans le système d'aides, de subventions ou d'aides, nous avons parlé la dernière fois, je crois que c'était pour la Béouzo, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui octroie des aides aux communes, je repose la question, je me suis reconnecté sur le site de l'ADEME : "systèmes d'aides à la réduction de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre", nous sommes donc dans ce cadre, "le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire", nous sommes dans le cadre, "la reconversion des sites", nous n'y sommes pas, "l'amélioration de la qualité intérieure ou extérieure", nous sommes dans le cadre. Donc, ma question est : nous avons fait la remarque la dernière fois, donc, est-ce que la remarque que nous avons déjà faite la dernière fois a été prise en compte ? Est-ce que l'ADEME sera consultée pour avoir, ce ne sont pas des subventions, mais des aides, mais nous pouvons l'assimiler, est-ce que nous pouvons demander à l'ADEME si nous rentrons dans ce cadre-là ? Nous avons 3 des 4 thèmes pour lesquels c'est notre cas.

La Directrice Générale des Services : le service subventions étudie la possibilité de subventions par l'ADEME, effectivement. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, mais il est en train d'y travailler.

M. Mailhé : c'est très important pour nous.

Ensuite, la présentation a été assez complète, elle a été bien décortiquée. Le problème est qu'avec l'évolution des prix des matériaux, l'évolution des prix de l'énergie, nous ne savons pas trop ce que cela sera au mois de juillet. Nous avons une remarque sur la planification où nous risquons vraiment de ne pas être dans les clous. Et l'autre remarque que nous nous sommes faite, nous, en discutant, c'est : est-ce qu'un marché a été lancé déjà ?

Mme la Maire : non.

M. Mailhé : je pense que c'est le marché du maître d'œuvre ...

M. Chouard : ... non, il n'y a pas eu de marché lancé pour l'instant ...

M. Mailhé : ... il a été dit que nous avons écrit un marché pour le maître d'œuvre, c'était vendredi avant la réunion ...

M. Chouard : ... le choix du maître d'œuvre ? Oui. Je croyais que vous parliez du marché de finalisation du choix des entreprises.

M. Mailhé : il a été fait il y a 15 jours maintenant, je pense. Est-ce qu'il a été lancé ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : parce que chaque fois, nous nous retrouvons dans la période de Noël, c'est très compliqué, et nous recommençons dans la période de Noël. Est-ce qu'il y a eu des réponses ?

Mme la Maire : pour les réponses, je ne sais pas. Et je ne connais pas la date butoir.

Elle interroge la Directrice Générale des Services.

La Directrice Générale des Services : je ne l'ai pas en tête, désolée.

Mme la Maire : nous le regarderons.

M. Mailhé : que faisons-nous s'il n'y a qu'une seule réponse ? Est-ce que nous disons, comme cela nous arrive, "ok, on fait avec" ? Ou est-ce que nous disons, comme cela nous arrive "ce n'est pas satisfaisant" ? Il faut que nous cadrions avant.

Mme la Maire : nous aviserons en temps et en heure.

M. Mailhé : cela veut dire que nous aviserons suivant la personne qui répondra.

Mme la Maire : vous ne pouvez pas dire cela, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : je le comprends comme ça.

M. Chouard : aujourd'hui, il est difficile de dire si nous aurons une ou plusieurs réponses ...

M. Mailhé : ... j'anticipe sur le ...

M. Chouard : ... je suis d'accord avec vous ...

M. Mailhé : ... c'est de se dire, si nous n'en avons qu'une ou plusieurs, que faisons-nous ?

M. Chouard : de toute façon, s'il n'y en a qu'une, nous pouvons relancer le marché. La problématique pour ces travaux-là, c'est que nous ne pouvons les faire qu'en juillet ou août ...

M. Mailhé : ... cela revient à dire que nous relançons encore un nouveau marché en période de Noël, comme pour la Béouzo, au moment où nous risquons d'être coincés ...

Mme la Maire : ... la question est la date butoir. Si nous avons mis effectivement le 10 janvier, nous ne sommes pas bons. Si nous avons mis le 31 janvier, cela laisse le temps. Nous allons le regarder, nous vous donnerons la réponse.

Ce qui m'inquiète également, c'est ...

M. Mailhé : ... la dernière fois, c'était 10 jours le marché.

Mme la Maire : au-delà de l'augmentation du prix des matériaux, c'est de savoir si nous aurons les matériaux. Parce que nous en sommes-là aujourd'hui. Ce n'est pas uniquement une question de prix, c'est une question de livraison. Nous voyons bien que les prestataires qui travaillent pour nous ont du mal à se faire livrer les matériaux dont ils ont besoin pour faire avancer leurs chantiers. Ce sera un véritable souci. Surtout qu'il s'agit d'une école, avec l'obligation pour les entreprises qui interviendront de travailler sur le temps des vacances scolaires. Cela veut dire la nécessité peut-être de déborder sur les vacances de la Toussaint. Le calendrier risque d'être compliqué à tenir.

M. Mailhé : et, pour finir, après je laisserai la parole à l'autre groupe : j'aimerais avoir la réponse à ma question "est-ce que pour l'école de la Béouzo, suite à notre remarque sur les demandes d'aides à l'ADEME, est-ce que cela a été fait ?". Et quelles ont été les réponses de l'ADEME ?

Mme la Maire : je ne peux pas vous répondre, M. MAILHÉ ...

M. Mailhé : ... j'aimerais avoir une réponse ...

Mme la Maire : ... nous vous donnerons la réponse. Nous avons quand même des agents qui, quel que soit le sujet, vont à la recherche des subventions, grattent le sujet, interpellent les différentes structures, EPCI, etc, sur des fonds européens ou autres, des choses que, nous, nous ne maîtrisons pas, mais dont eux ont la maîtrise. Nous essayons de gratter partout où nous pouvons le faire. Donc, je serais très désagréablement surprise si la réponse était "on n'a pas interrogé l'ADEME".

M. Mailhé : je ne dis pas le contraire. C'est que nous avons fait cette remarque, et que nous aimerions avoir une réponse à cette remarque, c'est tout. Nous ne disons pas que nous faisons mieux que les agents, bien au contraire je dis souvent que nous ne sommes que des Élus. Mais voilà, nous avons posé une question, nous n'avons pas eu de réponse, donc, je profite que nous nous retrouvions dans le même cas ...

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", hors micro : ... vu qu'il n'en est pas fait état dans le document ...

M. Mailhé : ... et en plus cela n'en est pas fait état ici, nous n'en avons pas parlé. C'est totalement absent.

Mme la Maire : oui. Nous vous répondrons.

M. Bonnet : je voudrais faire un petit résumé quand même de notre intervention en commission puisque cela n'a pas été fait. Nous avons félicité le travail qui a été fait par le bureau d'étude, par la personne qui a travaillé en relation avec le Directeur de Projets sur ce sujet. Nous avons vu quand même que c'était un dossier qui avait été étudié assez dans le détail.

Ce que nous pouvons regretter aujourd'hui, et qui soit étonnant, c'est que cette école est assez récente et que nous nous retrouvons aujourd'hui, au vu du retour de la commission de sécurité qui s'était déroulée en novembre 2021, sur des non-conformités quand même assez conséquentes, assez importantes. Cela reste étonnant.

Nous avons aussi évoqué le fait que les blocs préfabriqués, comme cela avait été dit ici en Conseil Municipal il y a quelques mois, n'étaient peut-être pas de toute première jeunesse. Nous sommes étonnés que l'on n'intervienne pas sur ces bâtiments-là par la même occasion. Effectivement, des panneaux photovoltaïques vont être posés sur la toiture de l'école pour alimenter en électricité et faire de l'autoconsommation par rapport au système de chauffage chaud et rafraîchissement. C'est une bonne chose, mais ces bâtiments-là

mériteraient eux aussi, peut-être, puisqu'ils sont en plus d'une consommation assez excessive au niveau électricité. A voir peut-être des travaux d'isolation ou de remise en état des menuiseries, des planchers, je ne sais pas, je ne les ai pas visités.

Nous nous félicitons quand même que vous ayez effectivement pris l'option de mettre en place des panneaux photovoltaïques parce que, comme nous pouvons le voir, par rapport au prix d'achat annoncé, à 40 500 € pour l'installation, avec une subvention autour de 65 %, nous arrivons sur une rentabilité exceptionnelle, puisqu'on nous a quand même parlé d'une consommation annuelle à 13 000 €, nous aurons donc très rapidement un retour sur investissement très important.

Je voudrais revenir sur le coût de l'opération. Je ne sais pas, mais l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, donc le cabinet ACE que vous avez consulté, qui a fait le travail, il me semble avait un coût de 19 900 € que je ne retrouve pas aujourd'hui dans les chiffres qui sont évoqués. Dans le montant des travaux, apparaissent la maîtrise d'œuvre qui sera associée au montant des travaux, les diagnostics divers, d'ailleurs qui nous ont été communiqués après coup par le Directeur de Projets, mais les 19 900 € de cette prestation n'apparaissent pas. Donc, je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas repris aujourd'hui.

M. Chouard : parce qu'ils sont dans la maîtrise d'œuvre, oui en effet. A vérifier.

M. Bonnet : aujourd'hui, par rapport à ce qui nous a été rapporté en commission, c'est que nous prenions 20 % du montant des travaux pour le SPS, l'architecte, le bureau de contrôle et l'OPC. Mais, la partie Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui va être payée, ou qui l'a déjà été, à priori qui ne l'est pas, donc ce serait peut-être bien, si cela ne l'est pas, que ce soit intégré et que nous puissions éventuellement récupérer aussi des subventions sur cette prestation.

Concernant justement les subventions, vous avez évoqué un montant de 63 000 € de la CAF. J'aurais aimé connaître le mode de calcul que vous avez fait pour arriver à estimer les travaux qui concernent vraiment l'ALAE, comment cela a pu être détaillé aussi finement aujourd'hui, avec des estimations quand même assez précises.

Mme la Maire : en fait, nous regardons les surfaces occupées sur le temps périscolaire, et notamment sur le temps du Centre de Loisirs, où une partie de l'école est utilisée par ce dernier, notamment côté maternelle. C'est donc ce côté-là qui est pris en compte pour le calcul pour la CAF.

M. Bonnet : il y a un prorata sur les surfaces. D'accord. Dans ce cas-là, ce qui nous étonne aussi un petit peu, sachant que l'ALAE est une prestation fournie par notre EPCI l'Agglo du Muretain, que vous n'avez pas, cela n'apparaît pas là ce soir, fait une demande de subvention, ou d'aide auprès du Muretain Agglo pour ce projet-là.

Mme la Maire : tout simplement parce qu'aujourd'hui le principe d'attribution des Fonds de Concours est complètement remis à plat, avec une définition d'intérêt communautaire qui pour l'instant n'est pas connue. Je ne suis pas sûre que dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire il y ait le périscolaire au sens large du terme. Nous saurons cela probablement dans le courant de l'année 2023. Si effectivement revient à l'ordre du jour la petite participation du Muretain Agglo qui existait précédemment sous le mandat précédent sur les équipements périscolaires, nous nous tournerons vers le Muretain Agglo pour solliciter un Fonds de Concours.

M. Bonnet : aujourd'hui, depuis la nouvelle mandature, il n'y a plus ces Fonds de Concours ?

Mme la Maire : aujourd'hui, le principe des Fonds de Concours a été complètement remis à plat, il n'y a pas eu de Fonds de Concours attribués en 2022, j'en suis sûre, voire 2021, mais je ne serai pas affirmative, pour ce type d'équipements. Nous avons demandé à revoir le principe des Fonds de Concours, que nous donnions une définition claire et précise. Nous étions sur la notion d'intérêt communautaire. Donc, à voir ce qu'est l'intérêt communautaire.

M. Bonnet : d'accord. Ce sera tout, il me semble avoir fait le tour de tout ce que nous avons à évoquer à ce sujet. Merci.

Mme la Maire : deux assistants à maîtrise d'ouvrage se sont proposés pour le marché lancé. Une visite était prévue les 5 et 7 décembre, 16 entreprises s'étaient inscrites, mais par contre nous ne savons pas combien sont venues. Donc, cela veut dire que le marché a été lancé suffisamment en amont pour que de nombreuses entreprises répondent, avec une date limite de réponse le 3 janvier ... Elles ont visité les 5 et 7 décembre, ce qui leur donne quand même le temps de répondre.

M. Bonnet : il faut quand même savoir que vendredi, donc demain, la majorité des entreprises ferment pour 15 jours. Donc, cela leur laisse encore une dizaine de jours. Nous l'avons effectivement déjà évoqué précédemment, nous allons nous retrouver sûrement avec une seule offre, voire aucune, ce qui retardera le lancement des travaux, et entraînera ces problématiques de subventions que nous ne pourrions pas percevoir. Nous verrons ; mais réfléchissez-y peut-être en amont de suite pour savoir. Parce que qu'après ce sera compliqué de pouvoir refuser une offre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR 2023 (délibération n° 2022-174)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : comme chaque année, nous vous proposons de procéder à l'ouverture de crédits pour 2023 afin de permettre d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, ce jusqu'à l'adoption du budget, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les propositions d'ouverture de crédits sont de 328 600 € selon la répartition suivante :

- Frais pour documents d'urbanisme : 2 500 €
- Frais d'études : 10 000 €
- Concessions et droits similaires : 3 400 €
- Terrains nus : 10 000 €
- Terrains bâtis : 10 000 €
- Plantations d'arbres et d'arbustes : 13 700 €
- Bâtiments scolaires : 25 000 €
- Autres bâtiments publics : 125 000 €
- Immeubles de rapport : 10 000 €
- Autres constructions : 50 000 €
- Matériel de bureau et informatique : 5 000 €
- Mobilier : 9 000 €
- Autres immobilisations : 50 000 €

Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2023.

Mme la Maire : nous sommes dans le cadre d'un fonctionnement normal en ce qui concerne toutes ces lignes budgétaires.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissement sus visés pour 2023.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE ACCORDÉE PAR LA VILLE AU CCAS DE FONSORBES (délibération n° 2022-175)

M. Rivier : afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du Budget Primitif 2023 de la ville, le versement d'une avance sur la subvention annuelle pour un montant de 150 000 € est proposé.

Le montant de la subvention annuelle 2022 qui lui avait été attribuée était de 325 000 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 150 000 € sur la subvention annuelle 2023 qui lui sera attribuée.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - MARCHÉ DE TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU CALVAIRE (délibération n° 2022-176)

Mme Vitet : un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 27 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement du Jardin du Calvaire. Ce marché n'était pas alloti.

Ce projet fait suite à l'étude cœur de ville. Une étude a été menée par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). Ces travaux concernent la création d'un cheminement piéton et la réalisation de plantations.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 24 novembre 2022. Trois offres ont été déposées dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, Mme Caroline BARFETY de la société "les Paysages Urbains".

Le montant estimatif des travaux s'élève à 90 954,60 € HT, dont une option de 3 500 € pour la rénovation du portail.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès du Conseil Régional d'Occitanie, dont le montant espéré s'élève à 19 094 €.

A l'issue de l'analyse des offres, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise "Vert Émeraude 3D Service" pour un montant HT de 84 469,19 € ; l'option a été proposée à 3 200,00 € HT, soit un montant total HT de 87 669,19 €. Le montant TTC du marché est de 105 203,03 €.

Il est donc proposé de retenir l'entreprise ci-dessus désignée pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du Jardin du Calvaire, et de valider l'option.

Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2022.

Les travaux débuteraient en janvier ou février 2023.

Mme la Maire : avez-vous des commentaires ?

M. Bonnet : oui. Nous avons évoqué, lors du travail fait par le bureau d'études, le fait qu'il y a un puits sur place, sondé par les services, et de voir la possibilité de l'utiliser pour l'arrosage des espaces verts qui seront créés, puisqu'effectivement nous allons mettre un arrosage pour les premières années, pour que cela puisse démarrer et que nous ayons le moins de pertes possible de végétaux. J'ai cru comprendre, lors de la commission d'appel d'offres, que ce puits ne serait pas utilisé, parce que j'avais reposé la question.

Mme Vitet : Gilbert CANILLO n'est pas là, c'est lui qui l'avait évoqué. En fait, nous avons réfléchi à un recensement des puits à la période de sécheresse, et rien n'avait été fait encore, les études étaient à faire par rapport à l'utilisation de ce puits. L'objectif est de l'utiliser pour l'arrosage.

Des Élus s'expriment hors micro.

M. Louzon : je crois que M. CANILLO disait qu'il ne sera pas seulement utilisé pour l'arrosage, mais aussi comme puisage. C'est pour cela que dans un premier temps il ne serait pas utilisé. Normalement, il a une bonne réserve.

Mme Vitet : oui, il faut connaître ses réserves et ses capacités.

M. Louzon : ils attendent la fin de l'étude pour l'utiliser.

Mme la Maire : c'est ce que nous avons fait cet été lorsqu'il y a eu les interdictions d'arrosage posées par les services de la Préfecture : nous avons arrosé avec l'eau des puits.

M. Bonnet : c'est ce qui m'a été effectivement dit le soir de la commission, que dans un premier temps nous ne l'utiliserions pas, alors que fin août ce puits a été testé en grosse période de sécheresse où nous avons une réserve d'eau de 7 mètres. Nous sommes un petit peu étonnés que ce puits ne soit pas utilisé dès à présent et que nous allons d'abord le tester. Il y aurait eu la possibilité ...

Mme Vitet : ... il n'a jamais été dit qu'il ne serait pas utilisé. Gilbert CANILLO ...

M. Bonnet : c'est ce que ...

Mme Vitet : ... nous n'avons pas entendu les mêmes choses. Mais je n'ai pas entendu cela du tout ...

M. Bonnet : ... c'est ce qu'a dit le Directeur des Services Techniques. Dans un premier temps, il ne serait pas utilisé.

Mme Vitet : dans un premier temps, oui ...

M. Bonnet : ... et que nous utiliserions l'eau de ville ...

Mme Vitet : ... il faut le temps de le remettre en fonction ...

M. Bonnet : ... que ce serait dans un premier temps raccordé sur l'eau de ville.

Mme Vitet : de toute façon, les plantations auront lieu en janvier et février, nous aurons vraiment besoin de l'arrosage à partir du mois de mars ou avril. J'espère que nous aurons bien avancé pour pouvoir l'utiliser à ce moment-là.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement du Jardin du Calvaire à l'entreprise ci-dessus désignée pour un montant de 87 669,19 € HT, dont 3 200,00 € HT pour l'option relative à la rénovation du portail, soit 105 203,03 € TTC.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**9 - ACCORD-CADRE ENTRE LE MURETAIN AGGLO ET LE GIP RESAH - TÉLÉPHONIE MOBILE
(délibération n° 2022-177)**

Mme la Maire : le Muretain Agglo et le GIP (Groupement d'Intérêt Public) RESAH, centrale d'achat publique ayant pour objet la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées, ont signé une convention de service d'achat centralisé dans le cadre d'un accord-cadre.

Cette centrale d'achat publique met à disposition les 2 lots suivants :

- **Lot n° 2** : téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, distribution d'appels, multi-diffusions, SD-Wan, collecte niveau 2
- **Lot n° 4** : téléphonie mobile, M2M, MDM, amélioration des couvertures indoor et outdoor
Peut-être que celui qui sera le plus compétent pour nous expliquer, ce sera M. Philippe FRANCHINA.

La commune de Fonsorbes est intéressée par le lot n° 4. Le Muretain Agglo a prévu d'en faire bénéficier les communes membres qui seraient intéressées par ce marché.

Il est donc proposé de mandater le Muretain Agglo pour représenter la commune de Fonsorbes au sein de cet accord-cadre pour le lot n° 4.

Le coordonnateur du groupement est le GIP RESAH.

Cette convention prendra effet du 1^{er} janvier 2023 au 24 avril 2026. Elle était annexée à la convocation.

Ce sont des explications techniques. Philippe FRANCHINA ?

M. Franchina, Conseiller délégué au secteur "développement numérique et innovation" : rien de particulier à ajouter. Dans ces lots, il y a l'ensemble des technologies qui peuvent être utilisées, y compris par des communes bien plus importantes que la nôtre. Donc, nous sommes quand même loin d'utiliser tous les types de services inclus dans les différents lots.

M. Mailhé : nous ne prenons que le lot n° 4. Et les autres services, téléphonie fixe, services internet, SVA ? VPN, nous l'utilisons, j'espère bien, Webconférence aussi, distribution d'appels, multi-diffusions, SD-Wan, SD, oui je pense que tôt ou tard nous les achèterons, collecte niveau 2, je ne sais ce que c'est. Sur le lot n° 2, ...

La Directrice Générale des Services : concernant la téléphonie fixe, nous avons déjà un groupement de commandes avec le Muretain Agglo.

M. Mailhé : c'est redondant en fait avec déjà notre groupement de commandes ?

La Directrice Générale des Services : ce que recherchait le Muretain Agglo en adhérant à ce groupement de commandes, c'était uniquement sur la téléphonie mobile.

Mme la Maire : donc en fait, nous pouvions ne pas parler du lot n° 2.

La Directrice Générale des Services : oui, mais c'est vrai que cela ...

M. Mailhé : ... cela aurait évité tous les termes.

Mme la Maire : oui, barbares.

M. Mailhé : vous les utilisez, vous les connaissez. Téléphonie mobile : nous avons beaucoup de téléphones mobiles sur la collectivité ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : on ne dit pas M2M, on dit MtoM, Machine to Machine ... je peux t'expliquer si tu veux.

Mme la Maire : oui, pour le coup, j'aurais besoin ...

M. Mailhé : ... c'est la communication 4G par 2 machines, et non par 2 hommes.

Mme la Maire : d'accord. En téléphonie mobile, oui nous avons beaucoup de téléphones, nous vous en dirons le nombre, de très nombreux agents sur la commune sont équipés de téléphones mobiles.

M. Bonnet : excusez-nous. Il y a des personnes très averties sur le sujet, mais au sein de notre équipe nous n'avons pas ce genre de compétences. Nous n'avons pas très bien compris ce que nous achetons, sur quoi nous partons. Est-ce que nous allons partir sur des services ? Sur des appareils à acheter ? Sur l'achat de DATA ? Nous n'avons pas très bien compris, donc si nous pouvions avoir une explication un peu plus claire sur ce que contient ce lot, à part de la téléphonie mobile. Oui, il y a des téléphones, il y a des appareils ...

Mme la Maire : ... il y a des opérateurs aussi derrière ...

M. Bonnet : oui, voilà, tout cela. Savoir exactement dans le détail parce que nous n'avons pas compris. Et après, avoir aussi une explication sur la partie des coûts. Parce que sur le tableau fourni, nous avons du mal à saisir ce que cela nous coûtera. Merci.

Mme la Maire : plus cher.

M. Bonnet : plus cher, mais déjà nous expliquer le tableau parce que nous n'avons pas été capables de le lire. Nous avons eu beaucoup de difficultés à comprendre la chose.

La Directrice Générale des Services : dans ce marché, il n'y a pas l'achat des appareils. Concernant le tableau, il faudrait que je le regarde en détail, je ne peux pas vous l'expliquer maintenant. Nous vous ferons passer l'information.

Mme la Maire : de toute façon, nous n'avons pas le choix ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Est-ce que vous pouvez quand même préciser, c'est important, ...

Mme la Maire : ... notre contrat se terminera ...

M. Pilet : ... les services. Donc, nous achetons des services, qui serviront à quoi ? C'est quoi l'utilité de tout cela ? A quoi cela sert pour la collectivité ?

La Directrice Générale des Services : en fait, nous changeons d'opérateur pour les abonnements et les consommations, uniquement sur la téléphonie mobile.

M. Pilet : et pour "amélioration des couvertures indoor et outdoor" et les autres points ?

Mme la Maire : en fait, nous n'avons pas trop de soucis avec notre opérateur BOUYGUES sur la couverture sur la commune, ce qui n'est pas le cas sur d'autres communes de l'Agglo. Donc, nous changeons d'opérateur de façon à ce que la couverture soit la meilleure possible sur l'ensemble du territoire. Nous sommes donc chez BOUYGUES, nous passerons chez ORANGE. Indoor/outdoor, c'est cela. Outdoor, je peux vous expliquer, mais pas Indoor.

M. Bonnet : nous connaissons effectivement les parcours avec motos, voitures, indoor, mais en téléphonie, franchement, le sujet, tel qu'il nous est présenté, je suis désolé, mais quelqu'un qui n'est pas averti ne comprend rien. Donc, si nous pouvions avoir plus d'éléments concrets sur ce dossier.

M. Franchina : nous pourrions vous les préparer pour le prochain Conseil. Il n'était pas prévu de donner des explications techniques détaillées sur les différents contenus des lots. Quand nous parlons d'amélioration des couvertures indoor et outdoor, comme l'a dit Mme la Maire, le fait de changer d'opérateur de téléphonie mobile permet d'avoir une meilleure couverture sur la zone que les agents de la collectivité ont besoin de couvrir. L'amélioration des couvertures indoor est tout ce que nous sommes susceptibles de pouvoir capter à l'intérieur d'un bâtiment, et qui est en relation avec la téléphonie mobile. Ce sont donc tous les dispositifs qui permettent éventuellement d'avoir un signal plus fort au sein des bâtiments pour pouvoir continuer à utiliser de la téléphonie mobile et de l'Internet avec son téléphone mobile.

M. Bonnet : donc du coup, c'est de l'achat de matériel. Si nous voulons des répéteurs WIFI ou des choses comme ça, c'est ce type d'appareils dont vous parlez ?

M. Franchina : je n'ai pas le détail, mais effectivement, l'amélioration des couvertures indoor et outdoor ne peut passer que par l'achat de matériel supplémentaire.

M. Bonnet : c'est pour ça. Nous achetons quoi ? Une prestation d'études ? C'est ce que nous n'arrivons pas à comprendre. Je suis désolé, nous allons revenir dessus. Mais, est-ce qu'effectivement nous achetons des forfaits, une flotte mobile ? Ou est-ce que nous achetons un service d'un cabinet qui viendra étudier chez nous ce que nous utilisons, comment nous l'utilisons et ce qu'il va pouvoir nous proposer ?

M. Mailhé : excusez-moi. Mais je pense qu'il y a une confusion. C'est un groupement de commandes ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : nous ne sommes pas obligés d'acheter ?

Des Élus, hors micro : non.

M. Mailhé : voilà. Nous nous inscrivons, ou pas, à un groupement de commandes dans lequel il y a toutes ces possibilités d'achat. Mais en fait, est-ce que vous achetez quelque chose ? La question est là.

Mme la Maire : ce que je sais, c'est que nous changeons d'opérateur ...

M. Mailhé : ... voilà, c'est tout. Après, le MtoM, si nous en avons besoin, nous pouvons l'acheter ...

Mme la Maire : ... nous ne changerons pas les téléphones, nous ne changerons pas le matériel, ...

M. Mailhé : ... c'est une possibilité. Si nous voulons changer de téléphone, nous passons par ce groupement de commandes. Mais à l'heure actuelle, nous votons un groupement, nous ne votons pas un achat ?

Mme la Maire : nous votons l'adhésion. Mais nous ...

M. Mailhé : ... mais les prix sont dans le groupement ? C'est sur le marché.

M. Pilet : nous, nous n'avons pas compris le tableau des prix, ou ce que nous comprenons, c'est qu'il y aurait un forfait annuel qu'il faudrait payer pour faire partie de ce groupement. Ce qui tranche des habitudes. Mais je pense que nous n'avons pas compris. Les sommes sont justement en fonction des services que nous prenons, si nous comprenons, nous allons être très prudents, mais elles varieraient entre 500 et 1 000 € tous les ans, sur 3 ans. C'est bien cela ?

Mme la Maire : je suis désolée, je n'ai pas de réponse. De toute façon, comme le dit M. MAILHÉ, aujourd'hui, notre objectif est d'adhérer à un groupement de commandes.

M. Pilet : oui, mais ...

M. Mailhé : ... d'accord, mais je viens de lire le texte, il y a une contribution financière pour adhérer au groupement de commandes.

M. Pilet : oui, annuelle.

Mme la Maire : c'est le Muretain Agglo qui paye.

M. Mailhé : est-ce que nous sommes sûrs que le Muretain Agglo la prend en charge ?

La Directrice Générale des Services : le Muretain Agglo et chaque collectivité qui adhère ...

M. Pilet : ... "chaque bénéficiaire versera au RESAH une contribution financière annuelle par année d'exécution de l'accord-cadre". Ce n'est même pas s'il achète. "Celle-ci est décidée ci-dessous pour une période de 12 mois. Cette contribution ne fait pas l'objet d'une proratisation. Toute année commencée est due". Il y a un tableau assez opaque, que nous ne comprenons pas.

M. Mailhé : est-ce qu'il y a utilité de le voter sur ce Conseil Municipal ? Et avoir la réponse à cela parce que ce n'est pas donné par contre.

Mme la Maire : c'est au 1^{er} janvier.

M. Mailhé : oui, mais regarde-le.

Mme la Maire : oui, sauf que nous n'aurons plus de téléphone au 1^{er} janvier.

M. Mailhé : vous avez déjà arrêté l'abonnement ?

Mme la Maire : il se termine au 31 décembre.

La Directrice Générale des Services : oui, nous sommes déjà dans un groupement de commandes, qui se termine au 31 décembre.

M. Mailhé : oui mais là, s'il y a une contribution financière, je ne le vote pas.

M. Pilet : les documents qui sont présentés, nous, nous n'arrivons pas à les décrypter. Nous pensons que vous alliez pouvoir nous les expliquer.

La Directrice Générale des Services : nous avons reçu les documents tardivement, donc effectivement nous n'avons pas eu le temps de les regarder avec les services, mais le service informatique les a regardés.

Mme la Maire : donc, pour chaque bénéficiaire, c'est 1 000 € par an, c'est cela ?

Des Élus s'expriment hors micro.

M. Chouard : nous, nous adhérons au groupement, et le contrat est entre le Muretain Agglo et le GIP RESAH.

M. Mailhé : relis le tableau. Si nous adhérons au groupement, et si nous sommes plus de 20 bénéficiaires à ce groupement de commandes, chaque bénéficiaire, pour le lot n° 2 ou le lot n° 4, aura à payer au GIP RESAH 2 250 € sur le lot n° 2 et 1 600 € sur le lot n° 4. C'est bien écrit : "en contrepartie des services rendus au titre de la présente convention" ; "chaque bénéficiaire verse à RESAH une contribution financière annuelle, par année d'exécution de l'accord-cadre. Celle-ci est décidée ci-dessous pour une période de 12 mois. Cette contribution ne fait pas l'objet d'une proratisation. Toute année commencée est due". Et dans le tableau, "typologie des bénéficiaires" : groupement de + de 20 bénéficiaires, dont nous si nous nous y mettons, 2 250 €

...

M. Chouard : ... non, il y a une case pour les communautés d'agglomération.

M. Mailhé : cela ne change rien, nous payons 500 € ...

M. Chouard : ... le Muretain Agglo.

M. Mailhé : il y a beaucoup d'incertitudes parce que nous avons chacun une lecture différente. Il faudrait quand même se le faire préciser.

Mme la Maire : nous nous le ferons préciser, nous demanderons si nous devons payer ou pas ...

M. Mailhé : ... oui, ce n'est pas clair ...

Mme la Maire : ... oui. Mais pour avoir des lignes téléphoniques le 2 janvier lorsque nous reprendrons nos activités, je dois le mettre aux voix parce que notre contrat actuel se termine au 31 décembre. En plus, sur la notion de 20 bénéficiaires, je ne suis pas sûre que 20 communes adhèrent au groupement de commandes. Ce sera quelque chose à vérifier aussi. Mais, nous vous le dirons de toute façon.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mandater le Muretain Agglo pour représenter la commune de Fonsorbes au sein de cet accord-cadre, pour le lot n°4 défini ci-dessus.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	5 (Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé)

M. Mailhé : comme je l'ai dit, nous nous abstenons parce qu'en fait Jean-Stéphane CHOUARD peut avoir raison, nous aussi, nous ne savons pas trop.

M. Chouard : c'est comme cela que je le lis.

Mme la Maire : c'est une réponse que nous vous donnerons.

10 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "RECRUTEMENT" (délibération n° 2022-178)

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : la création de la commission municipale "recrutement" et la désignation de ses membres ont été actées par délibération du 3 septembre 2020.

La composition de cette commission est donc à ce jour la suivante :

- SÉVERAC Philippe
- CALVO Marie-Louise
- MAILHÉ Christophe
- BOBO Françoise

Cependant, suite à la demande du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", il est proposé de modifier sa composition, à savoir : Mme MARNAC Sandrine remplacerait M. MAILHÉ Christophe.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de la commission municipale "recrutement" telle que présentée ci-dessus.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : excusez-moi. J'en profite pour excuser Françoise BOBO puisqu'il fallait rendre les avis sur un recrutement à une date butoir, mais elle n'a pas pu le faire car elle est malade. Donc, elle me charge de transmettre ses excuses.

Et en même temps, une demande : lorsque les Élus font les retours, ils savent quelle personne sera retenue. Mais, parmi tous les candidats, une sélection est faite en général sur 5 agents, nous n'avons jamais cette information. Donc, nous voudrions savoir si nous pouvions avoir cette information sur le nombre de candidats, quels sont les 5 qui sont retenus à chaque fois. Merci.

M. Séverac : il n'y en a pas toujours 5.

M. Pilet : "5" est une façon de parler ; "la sélection restreinte".

11 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

Conseil Communautaire

Il s'est déroulé lundi dernier à Labastidette. Il a été question, entre autres points inscrits à l'ordre du jour, de l'augmentation des tarifs. Je ne vais pas vous parler de l'augmentation du tarif des piscines, qui a été simplifié, avec une participation largement majorée pour les usagers hors du territoire du Muretain Agglo.

Je vais juste vous parler de l'augmentation du coût des services aux familles, à savoir ALAE et restauration scolaire. Donc, pour vous donner le cadre : la hausse totale du coût des services estimé pour 2023 est de l'ordre de 1,6 M€. Elle comprend 3,5 % de majoration de traitement des fonctionnaires ainsi que le GVT (Glissement Vieillessement Technique). Il y a également l'augmentation importante des denrées de la restauration scolaire avec des prix qui flambent ; j'ai entendu parler d'augmentations de 25, 30, 40 % sur certaines denrées alimentaires.

Il a donc été décidé de faire supporter une partie de ce 1,6 M€ aux familles dont les enfants fréquentent nos structures ; sachant que la répartition a été faite de telle façon à ce que le Muretain Agglo prenne en charge environ 70 % de l'augmentation et que les familles en portent un peu moins de 30 %. La participation des familles, de manière générale, toutes tranches confondues, puisque je vous rappelle qu'il y a 9 tranches qui sont fonction du Quotient Familial, serait de l'ordre de 20 % du coût des services concernés. Les 4 premières tranches bénéficient toujours du repas à 1 € puisque c'est l'État qui compense le coût des repas, je pense que cela représente autour de 700 000 € versés à l'Agglo. L'État s'est engagé pour 3 ans. Nous ne savons ce que cela donnera en 2024, nous verrons bien s'il continue à soutenir les familles concernées.

Notre volonté a été d'augmenter de façon linéaire, car il y avait notamment un écart important entre la tranche 4 et la tranche 5, sachant que la tranche 4 bénéficiait du repas à 1 €, ce qui n'était pas le cas de la tranche 5. Donc, pour avoir une croissance linéaire entre les différentes tranches, sur la tranche 4 a été augmenté de manière significative le coût ALAE de 12h/14h, le repas restant à 1 €. Pour vous donner une idée de cette augmentation, voici les coûts pour les familles sur le temps méridien (repas compris) :

- Tranche 1 : 2022 : 2,24 € / 2023 : 2,50 €
- Tranche 2 : 2022 : 2,35 € / 2023 : 2,70 €
- Tranche 3 : 2022 : 2,49 € / 2023 : 3,00 €
- Tranche 4 : 2022 : 2,62 € / 2023 : 3,50 € ; c'est cette tranche qui connaît l'augmentation la plus importante. Il reste quand même un delta important avec la tranche 5, à savoir :
- Tranche 5 : 2022 : 4,89 € / 2023 : 5,50 €
- Tranche 6 : 2022 : 5,36 € / 2023 : 6,05 €
- Tranche 7 : 2022 : 5,71 € / 2023 : 6,43 €
- Tranche 8 : 2022 : 6,08 € / 2023 : 6,84 €
- Tranche 9 : 2022 : 6,45 € / 2023 : 7,23 €

Cela a donc été voté lundi soir. J'en ai d'ores et déjà parlé à beaucoup de familles puisque les Conseils ALAE se tiennent actuellement sur Fonsorbes, mais également à d'autres familles hors Fonsorbes. Quand nous en parlons avec les parents d'élèves, ils sont tout à fait conscients des augmentations qu'ils subissent eux-mêmes en tant que consommateurs lorsqu'ils vont faire leurs courses, et que donc, nous, nous sommes confrontés à la même chose, multiplié par 10 000 puisque 10 000 repas sont servis tous les jours, avec une fréquentation très importante de nos structures majorée d'une année sur l'autre, même sans prendre en compte l'augmentation globale de la population sur le Muretain Agglo. Nous voyons bien que la fréquentation a augmenté cette année par rapport à l'année dernière, à niveau égal d'élèves, sur Fonsorbes c'est le cas. Nous le voyons sur tous les temps, que ce soit sur les temps périscolaires ou sur les temps extrascolaires pendant les vacances sur les Centres de Loisirs.

Donc, les familles assurent environ 28 % du coût réel des services assurés par la collectivité. Je vous ai dit 20 % tout à l'heure, et je suis surprise des 28 % car les chiffres que j'ai là ne collent pas. Nous sommes sur du 20 %, sachant qu'en gros la CAF assure 30 % et l'Agglo 50 %.

M. Pilet : excusez-moi. Vous venez de donner des éléments que j'allais demander, à savoir la participation des autres, puisque la prise en charge des repas et de l'ALAE ne porte pas que sur les seules participations des familles. Est-ce que nous avons la vision globale du Muretain Agglo ...

Mme la Maire : ... oui.

M. Pilet : du budget du Muretain Agglo ? En mon sens, il n'est pas acté. Je crois que cela a dû être soulevé en Conseil Communautaire lundi, c'est que nous votons des augmentations de tarifs sans avoir une vision globale du budget et sans savoir quels choix nous pouvons faire en fonction de la réalité budgétaire pour savoir ce que nous priorisons ou pas. Qu'il y ait cette augmentation décidée avant d'avoir tous les éléments, je trouve cela très questionnable, inapproprié. Si nous apprenons que les résultats du Muretain Agglo sont positifs avec une marge comme ils le laissaient sous-entendre, je pense que ces augmentations de tarifs pourraient être rediscutées, là ce sera trop tard, mais rediscutées autour de cela. Là aussi, ce sont des choix politiques. Qu'est-ce que nous faisons peser sur les familles ? Qu'est-ce que nous priorisons ?

Mme la Maire : nous sommes dans un contexte quand même exceptionnel d'augmentations du coût des services. Personne ne peut le nier. Donc, demander une petite participation supplémentaire aux usagers, dans l'absolu, ne me paraît pas choquant.

M. Pilet : ce qui me paraît choquant, c'est de la demander sans avoir l'ensemble des éléments. C'était une discussion sur le budget communautaire ; il semblait que les estimations étaient plutôt intéressantes par rapport aux résultats des années précédentes, et que nous prenions des décisions en fonction de la réalité des choses en disant que les recettes globales de la Communauté d'Agglomération seront de tant, les dépenses seront de tant, quels choix faisons-nous ? Comment faisons-nous ? Mais quand nous avons tous les éléments mis bout à bout. Et là, ces augmentations de prix qui sont décidées avant, cela m'interpelle dans un contexte, et là aussi, je vais le redire et me répéter, c'est aussi un positionnement politique. Que faisons-nous ? Est-ce que nous protégeons les gens ? Est-ce que nous ne les protégeons pas ?

M. Mailhé : la question a été indirectement posée, le choix politique a été indirectement avancé, c'est de dire : est-ce que nous faisons peser les services sur les utilisateurs ou sur l'ensemble des contribuables fonciers de l'Agglo ? C'est un choix, oui c'est un choix politique de dire, quel que soit le chiffre, dans tous les cas le service va augmenter, mais le choix politique est de dire : est-ce que c'est le foncier de l'ensemble des contribuables du Muretain Agglo qui payent l'augmentation de ces services ? Est-ce que nous faisons moitié les contribuables fonciers et moitié les utilisateurs ? C'est ce qui a été un peu fait puisque nous parlons d'augmenter le foncier. Mais, nous ne pouvons pas dire qu'on ne veut pas augmenter le foncier et qu'on ne veut pas non plus augmenter les utilisateurs. A un moment donné, les matières premières augmentent, le service augmente. Donc, si nous n'augmentons pas le foncier et si nous n'augmentons pas l'utilisateur, la marge de l'Agglo est restreinte ; après nous allons râler parce que nous n'avons pas le Fonds de Concours

pour faire l'isolation, nous allons râler parce que ceci. A un moment donné, il faut trouver un équilibre, chiffre ou pas chiffre, mais c'est un choix politique. Le choix politique est de dire : est-ce qu'on fait tout peser sur les ménages ? Est-ce qu'on fait tout peser sur les utilisateurs ? Ou est-ce qu'on fait moitié-moitié ? Visiblement, le choix a été de dire, ce n'est peut-être pas mon avis, parce qu'en plus nous sommes obligés d'attendre le budget 2023 pour voir ces décisions-là, on fait un pourcentage sur les contribuables fonciers et nous faisons aussi participer les utilisateurs. Tu vas me dire "pourquoi on n'attend pas le budget 2023 ?". Parce que les augmentations ont déjà commencé il y a 6 mois.

Mme la Maire : 1,6 M€ sur 2022.

M. Mailhé : voilà, la réponse est là.

M. Pilet : le peu d'éléments budgétaires que nous avons pu entendre du Muretain Agglo, c'est que, par exemple sur les piscines, sur l'année 2022, ils avaient fait, je crois, de mémoire, 30 % de mieux en économies par rapport à ce qu'ils avaient prévu. Donc, il faut avoir tous les éléments budgétaires pour faire un choix. Je rappelle que de toute façon, les gens qui payent, ils payent, soit au travers de leur impôts, soit au travers de leur participation. Nous voyons bien là qu'il y a une différence politique : nous faisons un budget, nous voyons la participation et comment chacun participe, que ce soit les autres communes, les bénéficiaires des services, etc, quand nous avons tous les éléments. Je trouve saugrenu de dire "tiens, on augmente parce que

...

M. Mailhé : ... non, cela n'a pas été dit comme cela ...

M. Pilet : ... si ...

M. Mailhé : ... la réponse a été donnée ...

M. Pilet : ... attends, je veux juste finir ...

M. Mailhé : ... la réponse a été donnée ...

M. Pilet : ... nous verrons ce que sera l'estimation du résultat positif, mais c'est plus de 11 M€. Il y aura, à priori, d'après ce qu'ils ont annoncé, au moins à minima, un résultat positif du budget du Muretain Agglo de 11 M€.

M. Mailhé : je ne sais pas comment tu fais pour l'avoir. Moi, je ne l'ai pas.

M. Pilet : c'est ce qu'il se dit en réunion. C'est ce qu'a dit M. DELAHAYE en réunion. Je ne suis pas Élu au Conseil Communautaire.

M. Mailhé : il faut attendre le budget pour cela. La ...

M. Pilet : ... attends Christophe, un Élu est en charge du budget, il annonce des choses en Conseil Communautaire, je ne pense pas qu'il les annonce à la légère.

M. Mailhé : le dernier point, tu le dis, et c'est ce qui a été dit, c'est qu'au budget on augmente pour pallier l'augmentation des coûts qui sont réels et qu'il faut payer tous les mois, c'est factuel, et il a bien été dit que si nous devons revoir les prix à la baisse, cela pourrait se faire à n'importe quel Conseil Communautaire, nous ne sommes pas obligés d'attendre un budget. Mais, pour le moment, il faut payer.

Mme la Maire : je crois quand même que ce qu'il faut regarder, c'est que des tarifs sont très sociaux pour les tranches pour lesquelles la situation est la plus difficile aujourd'hui. Et je rappelle que, toutes tranches confondues, la participation des familles est de 20 % sur le coût réel de la prestation, si tant est que nous puissions parler de prestation. Donc, cela reste quand même extrêmement raisonnable, sachant qu'en plus, à Fonsorbes, il y a la participation du CCAS sur les tranches 1 à 3. Nous accompagnons les familles les plus en difficultés, c'est le cas au Muretain Agglo, c'est le cas, complété, par la Mairie de Fonsorbes. Je reste sur ma position, à savoir qu'il est légitime que ce soit les usagers qui participent aux coûts des services. Ils n'en prennent pas la totalité à leur charge, il n'est pas fait supporter aux usagers l'intégralité du surcoût généré par l'augmentation des matières premières, par l'augmentation de l'énergie. Je vous rappelle que pour le Muretain Agglo le coût de l'électricité est multiplié par 3, le coût du gaz par 4, plus aussi l'augmentation sur l'essence, les transports, etc. De mon point de vue, cela n'a rien de choquant. Nous restons sur des coûts bas pour les familles.

M. Pilet : je pense que nous ne serons pas d'accord là-dessus ; mais, encore une fois, c'est prendre des décisions à partir d'éléments réels et d'avoir des éléments budgétaires pour pouvoir justifier auprès des gens pourquoi nous augmentons et les choix que nous faisons. Là, nous augmentons alors que nous n'avons pas tous les éléments budgétaires. J'ai cru voir que l'augmentation des bases allait être de 7 % ?

Mme la Maire : des bases locatives, oui. Sauf qu'une partie de la population n'est pas concernée par cela puisqu'elle n'est pas propriétaire. Cela touche effectivement le foncier bâti.

M. Pilet : oui, mais c'est 7 % ; pour la Taxe des Ordures Ménagères, c'est une augmentation à 2 chiffres. C'est important d'avoir tous les éléments pour savoir après quelles décisions nous prenons pour être dans des décisions qui soient équitables et supportées par tout le monde. Là, c'est saucissonné. Effectivement, quand nous regardons la prestation des repas, nous allons regarder le coût des matières premières, le coût des denrées, point. Mais, en mon sens, il faut le regarder de manière beaucoup plus globale. Ce sont les mêmes

personnes qui se retrouveront à gérer différentes augmentations. Et, une fois que nous avons tous les éléments, nous faisons des choix. Je ne vais pas me répéter 10 fois.

M. Séverac : je voudrais ajouter d'autres points du Conseil Communautaire. Juste une remarque : faire attention aux estimations des résultats possibles sur l'exercice que nous aurons sans doute au mois de juin. Entretemps, il se sera passé beaucoup de temps sur les services. D'autant qu'un certain nombre d'opérations prévues au budget 2022 n'ont pas été réalisées et qu'elles seront reportées dans les restes à réaliser qui viendront gonfler le résultat.

Il est vrai aussi que nous serons de plus en plus dans une déconnexion par rapport aux services, entre les contribuables fonciers et les utilisateurs. C'est normal que les services soient équilibrés par les deux parce que cela s'appelle la solidarité. La disparition de la Taxe d'Habitation ne fera que distordre de plus en plus cette équation et les ressentis. Il faudra donc que nous y réfléchissions de près à ce que cela veut dire. Je pense que l'effacement de la participation des citoyens à l'impôt n'est pas une bonne chose, d'une manière générale.

Le Conseil Communautaire a aussi communiqué l'information sur la situation et l'évolution sur le dossier eau et SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch). Il n'y a pas eu beaucoup de nouveautés par rapport à ce que nous avons pu en dire ici au dernier Conseil Municipal, si ce n'est avoir repris un petit peu les éléments du Préfet, des arrêtés divers et variés, et de décider que nous continuerions avec les tarifs du SIECT, au moins jusqu'en juillet, soit jusqu'à l'échéance de la mise en œuvre de la compétence réelle par le Muretain Agglo.

Il y a eu aussi tout un dossier économique, avec les premières ventes pour notre zone du Pistoulet, les dossiers relatifs à 4 lots ont été présentés pour des entreprises qui veulent acheter un terrain et pouvoir y construire rapidement.

Nous avons eu aussi des explications sur la ZAC des Pyrénées, suite à la demande que nous avons faite lors de l'avant précédent Conseil Communautaire, à propos du terrain mis en cause dans la presse. Nous n'avons toujours pas reçu le compte-rendu des deux derniers Conseils Communautaires malgré notre demande. Pour une fois, l'explication semblait claire : en gros, il s'agissait d'un lot situé en face de la zone Horizon, quand on rentre, sur la gauche par rapport à la rue, et qui est situé en face du terrain qui sera utilisé pour le collège. Mais ce n'est pas le terrain du collège. Dans un premier temps, la valeur de ce grand lot avait été estimée à 3 M€ (arrondis) par le service des Domaines, lot ensuite vendu à un promoteur. Ce dernier a eu des difficultés ; ce grand lot a donc été tout d'abord divisé en 2, puis en 3, en faisant que le premier lot soit vendu un peu moins chers et les deux autres un peu plus chers. Au final, la vente de ce lot initial, au lieu d'être de 3 M€, a été de près de 3,5 M€, en fait de 422 000 € de plus. Lorsque nous l'aurons reçu, je vous ferai passer le diaporama, qui me semblait assez clair, au moins dans les explications. Ce n'est donc pas le terrain du collège, c'est bien un autre, sur lequel sont construits, entre autres, des logements et une résidence seniors. Il est situé en face de la future Maison du Travail, du Tribunal, il y avait des plans.

Pour cette ZAC des Pyrénées, nous n'avons pas uniquement demandé des explications sur ce lot-là ou sur le projet Ludémia, mais bien sur l'ensemble de la zone, tout ce qu'elle a coûté en investissements et tout ce qu'elle nous a rapporté jusqu'à présent. D'après les non-réponses qui ont été faites, nous pouvons estimer que pour l'instant nous ne sommes pas encore entrés dans nos investissements. Il attend que nous ayons fini les gros projets qui restent pour savoir de combien la ZAC aura été productrice.

M. Pilet : excusez-moi. Sur ce point-là, lorsqu'il l'avait évoqué sur le Conseil précédent, il avait fait un lien avec la vente des terrains du collège. Par rapport aux prix, il disait que cela allait rapporter plus. Est-ce qu'il l'a repris, est-ce qu'il s'est expliqué là-dessus ? Parce que c'était quand même ambigu.

M. Séverac : nous n'avons toujours pas le compte-rendu pour vérifier ce qu'il a dit. Ce qui est sûr, c'est que ce terrain n'est pas celui du collège, il est en face.

Mme la Maire : chaque fois qu'il est question de la ZAC des Portes des Pyrénées, nous demandons un bilan complet, dépenses et recettes, nous ne désespérons pas de l'avoir un jour.

M Mailhé : c'est un thermomètre d'évolution. Là où il a raison, c'est que le bilan final nous l'aurons au final. Le thermomètre d'évolution des ventes, oui, tu l'auras à l'instant T, sur les sommes engagées. Mais, le bilan complet, tu ne pourras pas l'avoir.

Mme la Maire : non, complet, bien-entendu que nous ne l'aurons qu'à la fin. Sauf que là, c'est tout de même intéressant de savoir où nous en sommes aujourd'hui en 2022. Quelles dépenses ont été engagées par l'Agglo, achat du terrain, travaux VRD et autres ? Quelles recettes avons-nous eues par le biais de la vente des terrains ? Aujourd'hui, nous ne savons pas.

M. Pilet : il n'y a pas un budget annexe ? C'est un budget annexe normalement, il ne peut pas en être autrement. Donc, il doit y avoir une obligation de rendre compte sur la situation de ce budget chaque année.

Mme la Maire : si nous voulons aller dans le détail, il faut remonter à la création de la ZAC et à l'achat des terrains. Nous, nous n'avons jamais vu ces détails-là.

- M. Mailhé** : le budget annexe, c'est l'ensemble des Zones Économiques. Ce n'est pas que la ZAC des Portes des Pyrénées ...
- Mme la Maire** : ... ce qui nous intéresse, c'est l'ensemble du budget de la ZAC : quelles surfaces ont été achetées ? A qui ont été vendus les lots ? A quel prix ? Quels sont les travaux engagés en VRD par l'Agglo ? Soit, tous les frais inhérents à la ZAC.
- M. Séverac** : dans le budget, cela peut être globalisé avec les autres Zones d'Activités, et c'est plus compliqué d'isoler la ZAC.
- Mme la Maire** : nous n'avons pas le détail, ils doivent bien l'avoir quelque part.
- M. Séverac** : en comptabilité analytique, c'est possible à avoir.
- M. Pilet** : excusez-moi. Concernant le Muretain Agglo, est-il possible de revenir sur le SIECT ? Donc, nous restons au SIECT, le Préfet a imposé la décision jusqu'au mois de juillet. En lisant les documents, en cherchant, nous avons vu que le château d'eau situé à Saint-Lys, qui dessert Fonsorbes, restera au SIECT ?
- Mme la Maire** : oui, parce qu'il dessert Fontenilles.
- M. Séverac** : celui de Fonsorbes passera au Muretain.
- M. Pilet** : il me semble que ce château d'eau, et les terrains qui sont autour, sont sur la propriété de Fonsorbes ?
- Mme la Maire** : des terrains à proximité de la déchetterie, effectivement, appartiennent à Fonsorbes. Il faudrait vérifier l'implantation du château d'eau.
- La Directrice Générale des Services** : de mémoire, le terrain du château d'eau n'appartient pas à Fonsorbes, c'est autour.
- M. Pilet** : comme nous ne le savons pas précisément, nous nous sommes interrogés, et nous posons la question.
- Mme la Maire** : très étonnamment, la commune est propriétaire des terrains situés à proximité de la déchetterie, sur le territoire de Saint-Lys. Il s'agit de répartitions très anciennes au sein de l'ancien SIVOM.
- M. Pilet** : ensuite, sur cette question, nous sommes sur un réseau fermé ? C'est-à-dire que le réseau qui dessert Fonsorbes est directement lié au SIECT, il n'y a pas d'autres interconnexions comme il peut y en avoir sur d'autres communes du Muretain Agglo ? Nous sommes pour l'instant vraiment tributaires du SIECT ?
- Mme la Maire** : à ma connaissance, oui.
- M. Séverac** : c'est pour cette raison qu'il faut qu'il pose des compteurs.
- M. Pilet** : oui, mais nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Mais, sur le prix de l'eau, du coup, nous ne savons pas comment cela va se jouer. Nous n'avons peu d'autres possibilités. Des communes sont interconnectées avec d'autres réseaux, il existe donc des possibilités pour elles. Là, nous, nous n'en avons aucune.
- M. Séverac** : pour nous, il n'y a pas d'interconnexion. Mais cela n'influera pas sur le prix de l'eau. L'eau sera fournie par l'usine du Lherm, à moins qu'un jour le Muretain Agglo ou le SAGe ne décide de construire une autre usine pour remplacer celle du Lherm, et que Fonsorbes soit desservie sur celle-là. Mais cela est peu probable. Le système des compteurs, c'est justement pour mesurer combien le SIECT nous fournira d'eau et combien d'eau il faudra que le Muretain Agglo, ou le SAGe demain, rachète au SIECT. Comme d'ailleurs le SIECT achète de l'eau au SAGe aujourd'hui. Ce sont des choses qui existent. Pour l'instant, il est clair que l'eau continuera à arriver comme aujourd'hui, à savoir de l'usine du Lherm, par le même réseau, quel qu'en soit le propriétaire. Le prix de l'eau que paieront les abonnés est aujourd'hui celui du SIECT, jusqu'à ce que lesdits compteurs soient posés, ou au plus tard le 1^{er} juillet d'après ce que dit l'arrêté préfectoral. Il faudra voir s'il ne le repousse pas une fois de plus. Mais après, une fois que cette pose de compteurs sera réalisée, le prix de l'eau sera celui fixé par le Muretain Agglo, ou par le SAGe si nous passons au SAGe ; même si c'est de l'eau venant du SIECT. La différence des coûts sera assumée par la structure. Nous, nous aurons le même tarif que celui qu'ont les autres citoyens et consommateurs du Muretain Agglo.
- M. Bonnet** : est-ce que nous pouvons être sûrs aujourd'hui qu'effectivement nous aurons bien les tarifs annoncés il y a bientôt deux ans, quand nous avons fait le choix de migrer du SIECT au SAGe ? En mon sens, non, au vu de ce que vous avez évoqué juste avant sur les coûts des services. Le Muretain Agglo décide de faire des augmentations sur les services, il pourra en faire autant sur la fourniture de l'eau comme bon lui semble. Aujourd'hui, nous avons fait le choix de migrer d'un syndicat à un autre avec des bases tarifaires, des économies potentielles pour les consommateurs. Elles ne seront plus assurées demain.
- Mme la Maire** : personne ne peut dire de quoi sera fait demain, M. BONNET, ...
- M. Bonnet** : ... non, mais le SIECT pourra vendre plus chère l'eau qu'il ne la vend aujourd'hui au SAGe, et le SAGe pourra le reporter sur nos factures ...
- Mme la Maire** : ... sachant que le SAGe vend aussi de l'eau au SIECT. Donc, ce ne sera pas si simple que cela. De toute façon, nous paierons le tarif qui sera appliqué par le SAGe sur l'ensemble du territoire qui relève de sa distribution d'eau.

M. Bonnet : aujourd'hui, nous avons plusieurs tarifs sur les 26 communes du Muretain. Il n'y a pas aujourd'hui d'équité entre toutes les communes. Je ne vois pas comment aujourd'hui vous pouvez annoncer que nous paierons tous le même tarif. Cela me paraît un peu bizarre.

Mme la Maire : les communes qui adhèrent au SAGe ...

M. Séverac : ... payent le même tarif.

Mme la Maire : il n'y a que Muret qui a son propre tarif ...

M. Séverac : ... et toutes les communes du SIECT payent le même tarif aussi.

M. Mailhé : ce qui est dit, tu as entièrement raison, nous ne savons pas combien nous paierons dans l'avenir avec le SAGe. Mais c'est vrai aussi avec le SIECT.

Mme la Maire : ils subissent les mêmes augmentations sur le coût des énergies.

M. Mailhé : ils peuvent décider d'augmenter les tarifs aussi. Que ce soit l'un ou l'autre, cela peut arriver, et je pense que cela arrivera.

Mme la Maire : malheureusement, nous pouvons le craindre.

M. Pilet : est-ce qu'il a été évoqué lors de ce Conseil Communautaire les accusations qui sont portées sur deux des acteurs du SAGe ?

Mme la Maire : non.

M. Pilet : cela n'a pas du tout été évoqué ?

Mme la Maire : non.

M. Pilet : j'ai une dernière question. Il est annoncé qu'un centre aquatique doit se faire sur notre secteur pour remplacer la piscine de Saint-Lys. Est-ce qu'il est exact que la commune de Fonsorbes s'est dite intéressée pour accueillir ce complexe ?

Mme la Maire : aujourd'hui, rien n'est évoqué de cet ordre-là. Il y a effectivement dans le contrat de territoire une ligne sur "centre aquatique à l'ouest" ; c'était avant, avant l'augmentation des coûts de l'énergie. Aujourd'hui, une piscine est un gouffre. Donc, pour l'instant, rien n'est posé là-dessus, ni sur celle de Saint-Lys, ni sur l'éventuelle construction d'une piscine sur Fonsorbes. Pour l'instant, ce dossier-là n'a pas été traité. Il le sera fort probablement dans le cadre du projet de territoire. Mais avant de construire une nouvelle piscine, il va falloir y réfléchir à deux fois compte-tenu de l'explosion des coûts d'exploitation des piscines existantes aujourd'hui sur le Muretain.

M. Séverac : une étude devait être faite, je ne sais pas si elle a été lancée ou pas. Pas simplement sur les coûts, mais aussi sur l'endroit où elle serait le plus efficiente, Fonsorbes étant une possibilité, mais pas la seule non plus, pour servir tout le bassin ouest.

12 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 6 décembre 2022 (n° DM 2022-11) : Analyse du travail suite à un acte suicidaire et évaluation globale des risques psychomoteurs

Le marché a été signé avec la société ERGOTEC, qui portera donc l'analyse dans le cadre de l'étude du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

M. Pilet : excusez-moi. Nous voudrions avoir quelques précisions. C'est bien "évaluation globale des risques psychomoteurs" ?

Mme la Maire : "Psychosociaux", pardon, excusez-moi. En plus je l'ai lu ; c'est "psychosociaux", c'est évident, les RPS.

M. Pilet : sur l'arrêté qui a été pris, il est indiqué "offre de base". Qu'est-ce que cela sous-entend, offre de base ?

Mme la Maire : cela sous-entend qu'il y a des options. Ces options concernent, me semble-t-il, la communication et l'affichage. Les membres du Comité de Pilotage peuvent me corriger si je me trompe, la Directrice Générale des Services également.

M. Pilet : la prestation "offre de base", qu'est-ce que cela signifie ?

Mme la Maire : cela veut dire définir le cadre de travail de la société en question, avec le Comité de Pilotage, rencontrer l'ensemble des agents. La société décidera des agents susceptibles d'être reçus. Elle recevra également les agents qui souhaitent participer, dans l'ensemble des services. Ensuite, des conclusions seront rendues par le cabinet au Comité de Pilotage, ce sera travaillé avec ce dernier, des préconisations seront faites au Comité d'Hygiène et de Sécurité, et des décisions seront prises par ce dernier suite aux préconisations pour modifier le contexte de travail, le cadre de travail, l'organisation du travail et corriger ce qui doit l'être. Le cahier des charges est celui-ci.

Mme MARNAC, vous avez peut-être des précisions à apporter, ou Geneviève VOISIN, ou Laëtitia LE PRIOL ...

Mme Marnac : ... non, c'est ça. En fait, la solution de base est tout ce qui a été exposé. Les options étaient la communication aux agents, sur les réunions de communication, c'est-à-dire les formats de réunion en plusieurs groupes ou en un seul groupe.

M. Pilet : sur l'arrêté, les options sont clairement détaillées, mais l'offre de base ne l'est pas. Donc, nous n'avons pas les éléments, nous voulions savoir ce que son contenu signifiait.

Mme Marnac : il n'est pas possible de communiquer le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) ? Parce qu'en fait c'est exactement le contenu du CCTP qui a été validé par le Comité de Pilotage, avec les organisations syndicales ... non, je ne fais juste que de demander s'il est possible de le donner.

Mme la Maire : cela ne pose pas de problème de le communiquer.

M. Pilet : merci Sandrine.

Mme la Maire : Laëtitia LE PRIOL, Geneviève VOISIN, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Elles n'ont rien de plus à ajouter.

M. Pilet : est-ce qu'une demande a été faite sur le niveau de qualification des intervenants de cet organisme ?

Mme la Maire : je vous rassure, M. PILET, ce sont des professionnels.

M. Pilet : en l'occurrence, de ce que nous avons vu, ce sont essentiellement des ergonomes.

Mme la Maire : je pense qu'il y a également un psychologue dans l'équipe, me semble-t-il.

M. Pilet : une consultante en psycho du travail. Mais, tous les autres sont des ergonomes, plus orientés sur l'aménagement des postes de travail, etc. C'est pour cela que nous posons cette question, pour savoir si leurs capacités avaient été discutées lors du marché. Parce que là, nous sommes dans une intervention qui est quand même très spécifique.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : qui demande donc des compétences très spécifiques ...

Mme la Maire : ... ce sont des professionnels, c'est un cabinet certifié. Les contacts que nous avons eus à ce jour sont, me semble-t-il, positifs. Les interventions auxquelles nous avons assisté nous ont laissé penser qu'il s'agissait vraiment de professionnels aguerris qui avaient l'habitude de traiter des sujets de cet ordre-là et qui avaient une méthodologie bien définie. C'est ainsi que je l'ai perçu.

13 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

1. Nous voudrions un point sur l'action du commissaire enquêteur. Il semble que les représentants du personnel ont fait remonter que les propos des agents n'étaient pas retranscrits correctement. Quelle suite va être donnée ?

Mme la Maire : oui, nous avons été alertés, à la fois par les représentants du personnel, mais également par un certain nombre d'agents, qui, à la lecture de la synthèse qui a été faite de leurs entretiens avec le Commissaire Enquêteur, n'ont pas été satisfaits de ce qu'ils ont lu. Donc, nous avons décidé d'arrêter cette mission. Donc, le Magistrat concerné en a été informé.

Aujourd'hui, notre objectif est de chercher, en espérant trouver, un nouvel intervenant qui nous permettra de mener à bien cette mission qui revêtait un caractère extrêmement important pour nous tous. Nous ne pouvons donc que regretter qu'elle n'ait pas donné les résultats attendus et qu'elle n'ait pas satisfait les personnels. Je comprends que cela ait été le cas à la lecture de certains rapports. Donc, cette mission est interrompue et nous allons essayer de lancer une nouvelle enquête administrative.

L'ensemble du personnel a été avisé, il a reçu un courrier dans ce sens-là, hier ou avant-hier. Il sait donc que l'enquête est arrêtée.

M. Pilet : quand le travail de prospective de chercher un intervenant a été fait, je crois que vous vous êtes rapprochés du Centre de Gestion, qui a fait des recherches, qui s'est rapproché d'autres collectivités qui ont malheureusement connu des situations aussi compliquées, mais pas aussi dramatiques, une préconisation d'un cabinet avait été faite, qui était le Cabinet ORQUE (Organisation de Recherche pour la QUalité de l'Emploi), qui avait donné entière satisfaction à la structure qui avait fait appel. Nous vous invitons à vous rapprocher de ce cabinet puisqu'il a bien fonctionné, il a permis de faire avancer les choses dans la structure. Je le dis et cela permet de rajouter que, dans ce qu'il se passe, l'organisation qui est faite, nous sommes, en tant que "Fonsorbes

l'Humain d'Abord", mis un peu de côté. Mais je pense que nous pourrions amener pas mal d'éléments comme celui-là, mais comme d'autres aussi.

2. De plus en plus, les projets communaux sont présentés dans les médias, auprès des habitants sans information et travail préalable avec les Élus. Est-ce la méthode de travail que vous décidez d'appliquer ? Dans ce cas, merci de préciser le rôle des Élus extérieurs à la Majorité municipale.

Mme la Maire : je ne sais pas à quoi vous faites référence, M. PILET. Mais il est certain que les commissions travaillent, des informations vous sont données sur les projets les plus importants de la collectivité. Il est bien évident que tout ne passe pas en commission parce que ce n'est pas justifié. Nous avons fonctionné comme cela jusqu'à présent, il n'y a pas de raison pour que cela change. Nous avons un programme, nous essayons de nous y tenir. Il y a des impromptus, des choses que nous traitons, qui n'étaient pas écrites stricto sensu, mais pour autant cela va dans le sens souhaité par la Majorité municipale.

M. Pilet : je pense que des exemples il y en a à pléthore. Je vais prendre un exemple qui s'est produit dernièrement, le projet d'aménagement de ce que je vais appeler le carrefour Bénech pour déboucher sur la propriété privée pour l'instant mais qui est utilisée par tout le monde. Ce projet a été présenté en Conseil de Quartier, mais nous ne l'avons jamais travaillé au préalable sur une quelconque commission.

Nous avons vu des annonces de projets, je pense en particulier au CCAS, sur une navette qui va se mettre en place. Nous n'avons pas vu d'éléments financiers, nous n'en avons pas parlé au préalable. Nous voyons que c'est annoncé.

Mme la Maire : cela fait partie du travail dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux. Donc, vous êtes au courant.

M. Pilet : je pense qu'il y a des sujets sur lesquels il y aura un travail qui sera fait conjointement. Il y a d'autres sujets, nous trouvons qu'il y en a de plus en plus, pour lesquels nous apprenons des choses via les réseaux sociaux, via la Dépêche. Je ne sais plus ce que c'était dernièrement, un article sur la Dépêche présentait un projet dont nous n'avions pas entendu parler. Nous trouvons qu'il y en a de plus en plus. Donc, nous posons la question très clairement puisque nous nous demandons vraiment quelle place nous avons en tant que représentants d'une partie de la population. Tous réunis, je vais reprendre ce que dit souvent Christophe MAILHÉ, "nous ne représentons déjà pas grand-chose", et donc nous interrogeons vraiment le fonctionnement. Parce que dans les commissions, même s'il va y avoir des désaccords, même si vous pouvez nous juger de tout ce que vous voulez, de pénibles et autres, nous participons, nous amenons des propositions, des remarques, des oppositions, et cela s'appelle de la démocratie. Lorsque nous voyons apparaître des projets en dehors de tout travail en commission, nous nous interrogeons. Vous venez de répondre, vous allez continuer comme cela, je trouve cela dommageable. Mais là encore, je pense que nous n'avons pas la même approche de la participation. C'est important aussi de pouvoir avoir des espaces où les gens voient aussi des idées différentes s'exprimer. La démocratie passe aussi par ce que nous allons appeler "du conflit" qui soit le plus respectueux possible, je crois que c'est important, mais c'est aussi cela.

Mme la Maire : je crois que l'important pour les Fonsorbais, c'est qu'ils voient avancer, progresser la ville, et c'est le cas.

M. Pilet : cela n'engage que vous.

14 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : il y aura la présentation des vœux aux personnel et au milieu associatif, aux "forces vives de la commune", nous allons les appeler ainsi.

Juste pour votre information : concernant la présentation des vœux au personnel, nous avons invité cette année les personnels qui travaillent sur le périscolaire du Muretain Agglo et la société LEC. Nous ne les invitons pas jusqu'à présent, mais je pense que c'était une erreur car ils participent également à la vie de notre commune en s'occupant de nos enfants.

M. Pilet : bravo pour cette initiative.

Mme la Maire : je vous souhaite à tous une bonne soirée. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.
Nous nous reverrons en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
MAILHÉ Christophe

